

Eau & Energie en Entreprise : comment agir face au changement climatique ?

Conférence

08 octobre 2026

En partenariat avec



Avec le soutien de





Présentation de l'ATEE

Fondée en 1978
Association Loi 1901



- 2 800 adhérents
- 11 délégations régionales
- 40 collaborateurs
- 12,4 M€ de budget



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Département Maîtrise de l'Energie
- Communauté des référents Energie
- Club C2E (Certificats d'Economie d'Energie)
- Comité technique géothermie Industrie

- Programme nationaux des CEE :
 - FEEBAT (bâtiment)
 - PACTE INDUSTRIE :
 - **PROREFEI**
 - **PRO-SME_n**

ÉLECTRIFICATION & FLEXIBILITÉ

- **Électrifab (Centre d'expertise pour l'électrification de l'Industrie)**
- Club Stockage des énergies
- Club Cogénération
- Club Power-to-gas



- **Energie Plus** : la revue de la maîtrise de l'énergie

GAZ VERTS

- Club Biogaz
- Club Pyrogazéification
- Club Gazéification Hydrothermale



L'ATEE en Auvergne-Rhône-Alpes



Fabienne BAGUET
Consultante en performance
énergétique et décarbonation

Nos partenaires :



Nadine ADRA
Présidente ATEE
Auvergne-Rhône-Alpes



Jean-François LUCAS
Délégué ATEE Auvergne-
Rhône-Alpes



Sawsen HAJERI
Déléguée
régionale AuRA





Réservez sur ATEE .fr



**Confort thermique dans les bâtiments industriels
: anticiper les défis du changement climatique
Le 3 novembre 2026 - Villeurbanne**

La communauté des référents Energie de AURA vous propose

le jeudi 15 octobre de 14h à 16h30

visite du site de la société Pierre Martinet,
le traiteur intraitable,
dans le cadre de son animation 2026
(Cré AuRA).



S'inscrire au préalable : <https://forms.gle/eMzvPa52ZVFojARu6>

Adresse :
48 Rue du Limousin, 38070 Saint-Quentin-Fallavier

Cette visite est dédié aux personnes en charge de l'énergie sur leur site industriel



Réunion « EAU ET ENERGIE »

➤ Accueil café/viennoiseries offert CCI Nord isère et CAP50 A partir de 8H15

- 8H30...Introduction ATEE AURA .. P.Nusa Déléguée Régionale ATEE AURA
- 8H40...Focus Réglementaire Energie et Eau ADEME Sybille Mejia et CCI Nord Isère Léa Mousain; (Questions /réponses)
- 9H20/10H00 Sobriété hydrique (incluant les aides financières) et Changement climatique , un apport des CCI Nord Isere (Léa Mousain et Katy Casaliggi) (Questions /réponses)

➤ 10H00/10H15 ..Pause

- 10H20/ 11H00..... Audit énergie et Synergie audit eau et énergie avec lien ISO 46001 :
 - basiques audit énergie .. Florian Bertrand (Planair)
 - basiques audit eau /PSH/reuse ...Aurélien Gillet (Naldéo) et lien ISO 46001 :..Paule Nusa
 - Questions /réponses

11H00/12H00 .. Témoignages et échanges

- Christalex: "modèle de blanchisserie autour de la sobriété hydrique et les énergies" , Robert Michel, Directeur général
- Hexcel .. Eric Berger « Notre démarche d'efficacité énergétique »

➤ **Film GrDF, commentaires Cédric Forot**

➤ 12H00.... Rencontrez nos intervenants autour d'un rafraichissement et une petite Collation de l'amitié qui nous est offerte par GrDF

- Clôture prévue 14H00....



Focus Réglementaire / Aides financières

Ademe Sybille Mejia





Focus réglementaire

- Transposition de la Directive efficacité énergétique Loi DADDUE :
(Articles L. 233-1 et suivants du code de l'énergie)

Audit énergétique obligatoire tous les 4 ans

- Jusqu'à présent : Si effectif >250 salariés OU CA >50 M€ et bilan >43 M€
- Devient : **SI consommation énergétique*** > 10TJ (2,75 GWh)
=> Audit réalisé au plus tard le **11.10.2026** pour les « nouveaux obligés »

Système de management de l'énergie certifié obligatoire

- Jusqu'à présent : pas de réglementation
- **SI consommation énergétique*** > 85TJ (23,6 GWh)
=> Système à mettre en place au plus tard le **11.10.2027**

* Référence : « la consommation annuelle moyenne d'énergie au cours des trois dernières années écoulées ».



<https://audit-energie.ademe.fr/>



Focus réglementaire

- Transposition de la Directive efficacité énergétique Loi DADDUE : (Articles L. 233-1 et suivants du code de l'énergie)

Audit énergétique obligatoire tous les 4 ans

- Jusqu'à présent : Si effectif >250 salariés OU CA >50 M€ et bilan >43 M€
- Devient : **SI consommation énergétique* > 10TJ (2,75 GWh)**
=> Audit réalisé au plus tard le **11.10.2026** pour les « nouveaux obligés »

Système de management de l'énergie certifié obligatoire

- Jusqu'à présent : pas de réglementation
- **SI consommation énergétique* > 85TJ (23,6 GWh)**
=> Système à mettre en place au plus tard le **11.10.2027**

* Référence : « la consommation annuelle moyenne d'énergie au cours des trois dernières années écoulées ».



➤ **1^{ère} étape de toute démarche d'amélioration de la performance énergétique** et de réduction des consommations d'énergie.

➤ Une photographie à l'instant *t* de **la situation énergétique de l'entreprise** et du **potentiel d'amélioration de la performance énergétique**

2 objectifs principaux :

→ **Améliorer sa performance énergétique**

→ **Être en mesure de prendre des décisions rapidement pour l'avenir**

Audit
énergétique

Etude
d'opportunité

(Étude mix
énergétique de
PACTE Industrie)

Etude de
faisabilité

Investissement





Association Technique Energie Environnement Loi 1901

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

Pacte industrie



	MANAGEMENT DE L'ENERGIE	STRATEGIE DE DECARBONATION	FINANCEMENT DES PROJETS DE TRANSITION
FORMATION	Structurer sa démarche énergétique Cible : référent énergie 	Construire ou évaluer sa stratégie de décarbonation Cible : dirigeant et responsable RSE 	Accélérer le financement de ses projets Cible : DAF
ACCOMPAGNEMENT	Etude d'opportunité mix énergétique Périmètre : site industriel Prime pour la certification ISO 50 001 	Etude stratégie et trajectoire d'investissements bas carbone Périmètre : groupe  Evaluation de la stratégie	Coaching sur projet d'investissement Périmètre : projet d'investissement





Association Technique Energie Environnement
Loi 1901

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement



DECARB IND 25 – 2^{ème} et 3^{ème} relèves

Principaux critères d'éligibilité

La 3^{ème} relève aura lieu le 20 mai 2027 à 15h00 (GMT+1).

Cible = **Industrie manufacturière**

 **CAPEX > 3 M€ et aide < 30 M€.** Aucuns travaux ne doivent avoir été engagés avant la demande d'aide.
Le porteur de projet ne doit pas être classé « en difficulté financière ».

 Réduction des émissions de GES a minima de **1 000 tCO2e/an** à iso-production.
Pas de verrouillage technologique des émissions entraîné par le projet.

Thématiques de projets :

- Efficacité énergétique
- Electrification
- Récupération de Chaleur Fatale (hors Fonds Chaleur)
- Modification du mix matière

 Fourniture d'une feuille de route de la **trajectoire de décarbonation du site** aux horizons 2030 et 2050.
Si demandes d'aides > 10 M€ : **évaluation trajectoire de l'entreprise de type « ACT Évaluation »**

 **Maturité** des projets, des technologies et des approvisionnements envisagés. => **Mise en service au plus tard le 31/12/2031**



Association Technique Energie Environnement
Loi 1901

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

DECARB Flash

Principaux critères d'éligibilité

Le dispositif est ouvert jusqu'au 15 février 2027.

Cible = **Sites industriels (codes NAF 10.11Z à 33.20D) non soumis à EU-ETS (sauf pour PME)**



CAPEX entre 100k€ et 3 M€. Aucuns travaux ne doivent avoir été engagés avant la demande d'aide.
Le porteur de projet ne doit pas être classé « en difficulté financière ».

Le temps de Retour Brut (TRB) du projet doit être supérieur à 3 ans.



Critère d'efficacité de l'aide publique $\leq 80 \text{ €/tCO}_2$ évitées sur 20 ans

Actions éligibles :

- Efficacité énergétique
- Isolation de bâtiments industriels
- Electrification
- Récupération de Chaleur Fatale (hors Fonds Chaleur)



Audit énergétique < 4 ans ou Etude d'opportunité d'évolution du mix énergétique (finançable via PACTE Industrie)
ou Revue énergétique (ISO 50 001) permettant de justifier l'adéquation du projet avec le plan de décarbonation



Des études préalables de faisabilité ou dimensionnement doivent être faites selon les actions mises en œuvre.

Maturité des projets envisagés (TRL 9) avec une mise en service au plus tard 24 mois après la date du contrat.



Association Technique Energie Environnement
Loi 1901

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

Synthèse aides ADEME

Décarbonation de la chaleur





Questions réponses?

Et dispositif PROREFEI Fabienne Gagué CAP 50



Fabienne BAGUET
Consultante en performance
énergétique et décarbonation



Cadre réglementaire sur l'eau



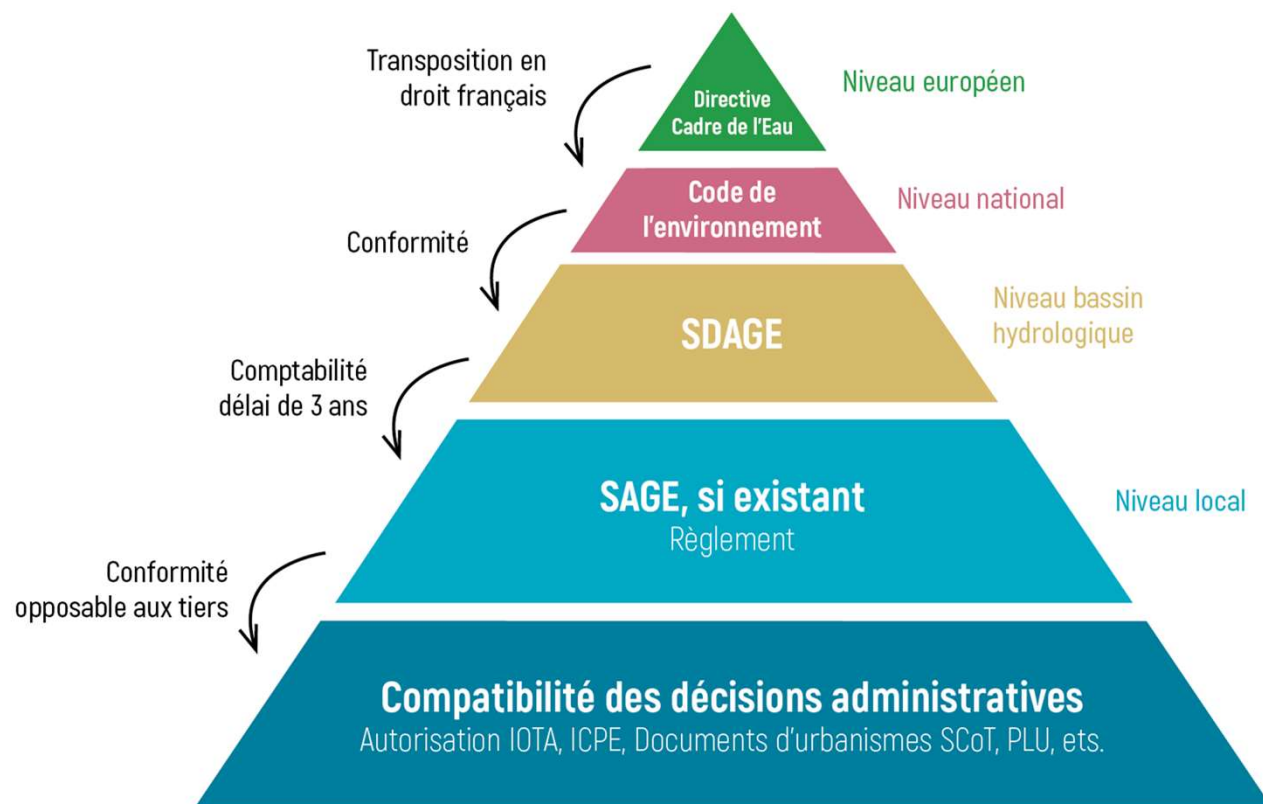
**Léa
MOUSAIN**
Conseillère Environnement
06 47 10 89 49

Gestion de l'eau



Cadre réglementaire sur l'eau

Hiérarchie des normes

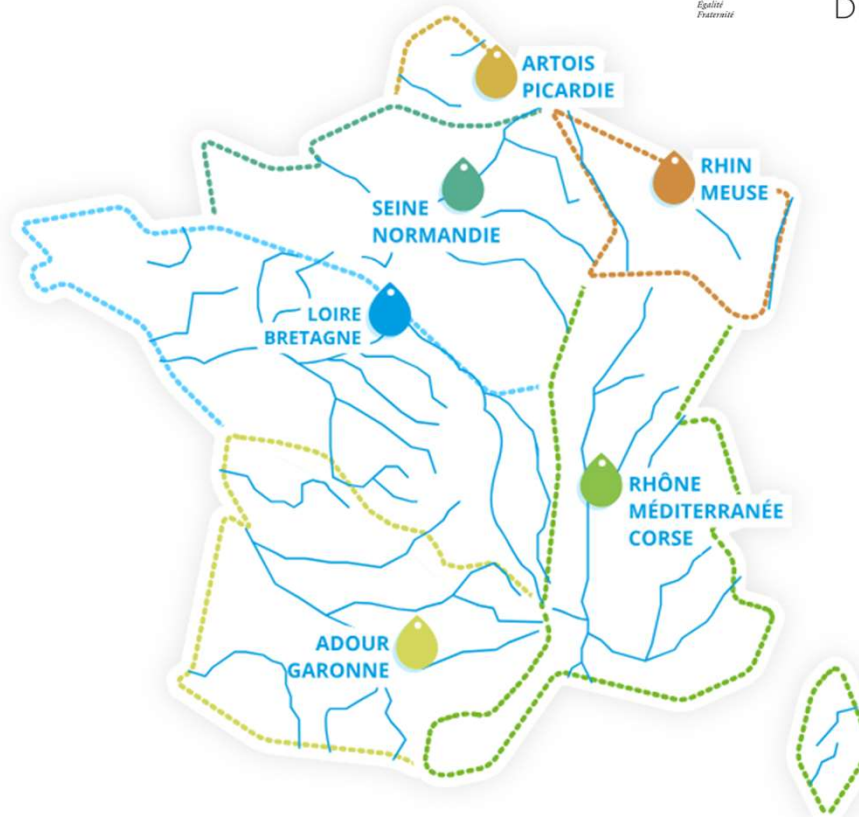


Cadre réglementaire sur l'eau

Bassins hydrographiques

12 bassins ont été délimités en France :

- 7 bassins métropolitains : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Corse, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône Méditerranée, Seine-Normandie
- 5 bassins en Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte.



Situation sur la sécheresse

10 septembre 2026 :

93 départements sont concernés par des restrictions des usages de l'eau dont 74 départements qui ont atteint le niveau de crise (4/4) et 19 en alerte (2/4) ou alerte renforcée (3/4).

10 septembre 2025 :

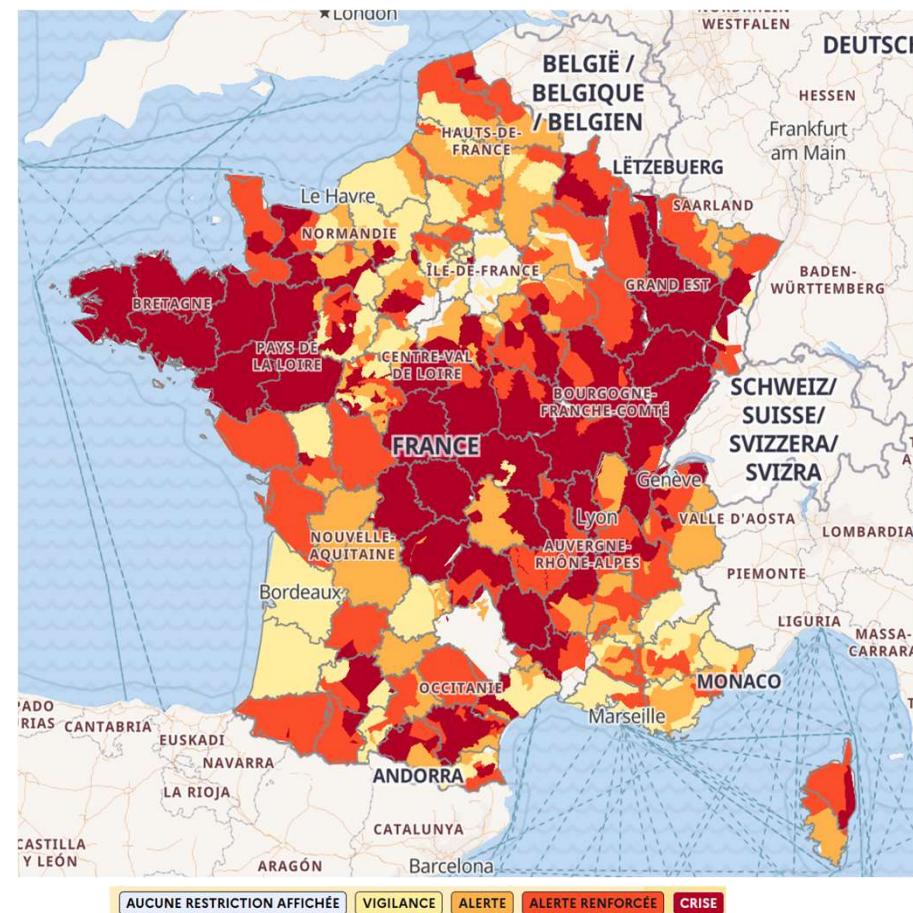
78 départements concernés

10 septembre 2024 :

46 départements concernés

Source : bulletin national de situation hydrologique de septembre 2026 par l'Office international de l'eau

Niveaux d'alerte pour l'eau potable au 29 septembre 2026



Source : VigiEau



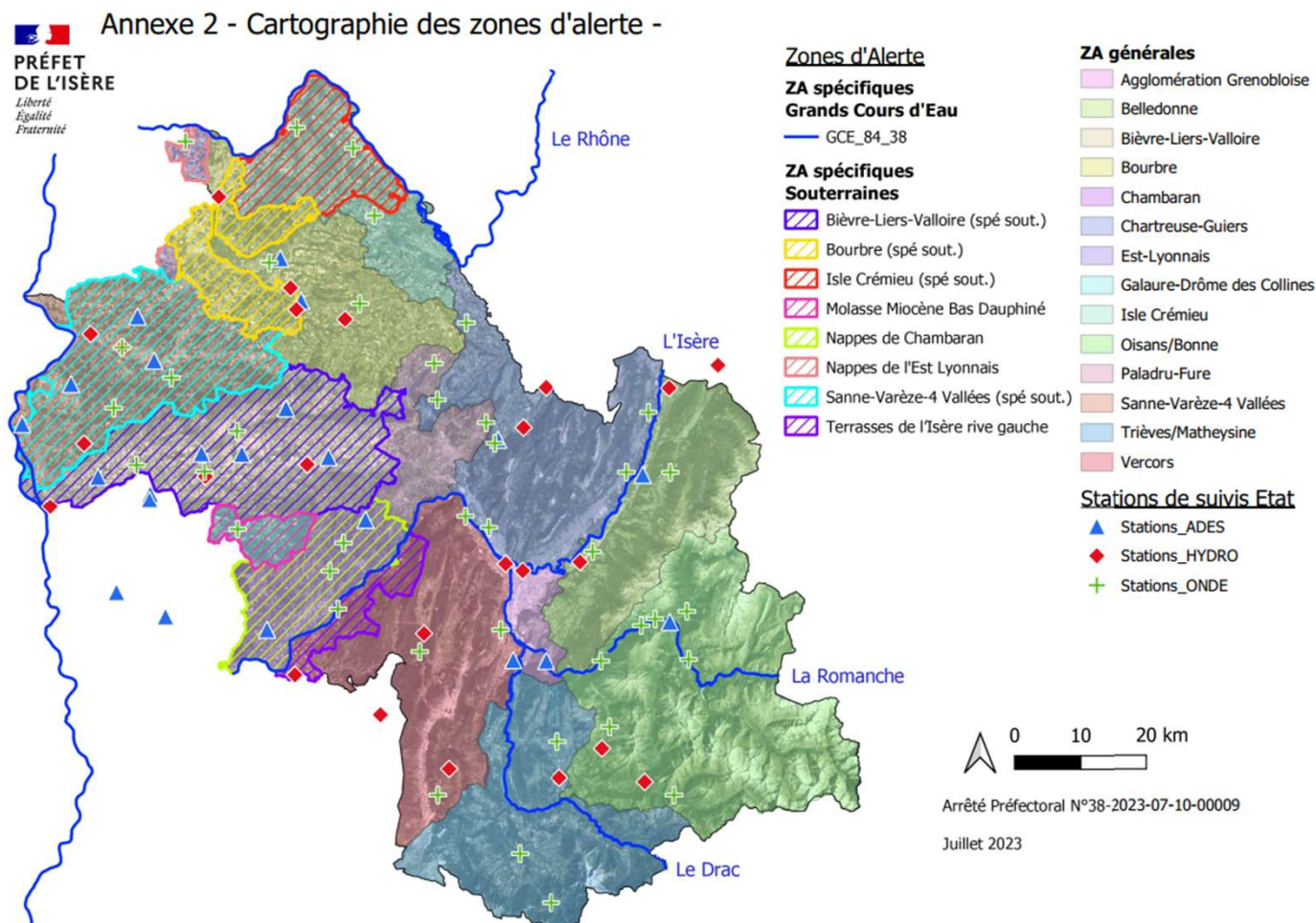
Cadre réglementaire sur la sécheresse

Les arrêtés sur la sécheresse

- Un arrêté ministériel du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction en période de sécheresse pour les ICPE
 - Fixe les règles nationales et définit les niveaux de gravité
 - Des arrêtés-cadres (inter-)départementaux qui définissent :
 - Les zones d'alerte
 - Des niveaux de gravité
 - Des mesures de restrictions
 - Des arrêtés de restriction temporaire
 - Pris par le préfet
 - Définis les niveaux de gravité par zone d'alerte et les restrictions
- **Articulation entre arrêté ministériel et arrêtés cadres départementaux : il faut prendre en compte les deux et appliquer les mesures les plus restrictives**

Cadre réglementaire sur la sécheresse

Les zones d'alerte





Cadre réglementaire sur la sécheresse

Les restrictions pour les usages économiques des industriels, commerçants et artisans

		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Exceptions	P	E	C	A
Mesures relatives aux industriels, commerçants et artisans dans le cadre de leur usage économique de l'eau	Prélèvements d'eau à usage commercial, industriel ou artisanal : -<1000m3 dans le milieu ou -<1000m3 dans le milieu et <7000m3 en comptabilisant le réseau AEP	Sensibilisation aux règles de bon usage d'économies d'eau	Autorisé					x	x	
	Prélèvements d'eau pour les process ICPE disposant dans leur autorisation ICPE de mesures spécifiques sécheresse		Application des prescriptions relatives aux économies d'eau à réaliser en cas de sécheresse de l'autorisation			-prélèvements liés à la santé, salubrité, sécurité civile, alimentation en eau potable - le maintien du bien-être animal, dont l'abreuvement - pour les usages non économiques, se reporter aux mesures tous usages. - Arrosage des poussières en phase chantier				
	Prélèvements d'eau pour les process ICPE dont le besoin en eau pour les process a déjà été réduit au minimum		Autorisé par application du plan de sobriété hydrique (PSH)							
	Prélèvements d'eau pour les process non-ICPE dont le besoin en eau pour les process a déjà été réduit au minimum		Autorisé par transmission d'un plan d'économie d'eau au service police de l'eau de la DDT en charge de la sécheresse (ddt-se-pec@isere.gouv.fr)					x		
	Prélèvements d'eau pour les process ICPE dans les autres cas		Diminution globale de 25 % par rapport à la consommation nette moyenne hebdomadaire hors sécheresse	Diminution globale de 50 % par rapport à la consommation nette moyenne hebdomadaire hors sécheresse	Interdit					
	Autres prélèvements à usage commercial, industriel ou artisanal		Diminution globale de 25 % par rapport à la consommation nette moyenne hebdomadaire hors sécheresse	Diminution globale de 50 % par rapport à la consommation nette moyenne hebdomadaire hors sécheresse	Interdit			x	x	

consommation nette moyenne hebdomadaire représentative ;
- soit la consommation qui précède le franchissement du seuil (en fonctionnement normal)
- soit, si inadapté, la consommation à période de production équivalente

Source : Annexe 1 de l'Arrêté N° 38-2023-07-10-00009

Cadre réglementaire sur la sécheresse

Les exemptions pour les entreprises > 7 000 m³ AEP et > 1 000 m³ dans le milieu

Cas de prélèvements déjà réduits au minimum :

Établissements pouvant démontrer que leurs besoins en eau utilisée pour le procédé de fabrication ont été réduits au minimum.

ICPE

- ❖ tiennent à la disposition de l'inspection des installations classées un **Plan de Sobriété Hydrique** (conditions et modèle sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

Le **PSH** doit comporter :

- a) un diagnostic précis de toutes les consommations d'eau des processus industriels et des autres usages,
- b) un positionnement par rapport aux meilleures techniques disponibles (MTD) et à l'état de l'art de la filière,
- c) les actions de réduction des prélèvements et de diminution des rejets qui ont été ou seront mises en place
- d) les éléments de calcul du volume de référence

Non ICPE

- ❖ transmettent à la DDT un **plan d'économie de leur consommation en eau**.
 - justifier les adaptations, les reports, les économies d'eau réalisés par le biais de travaux ou recyclage de l'eau permettant de réduire les consommations d'eau en périodes de restrictions (Alerte, Alerte renforcée ou crise)



La SOBRIETE HYDRIQUE



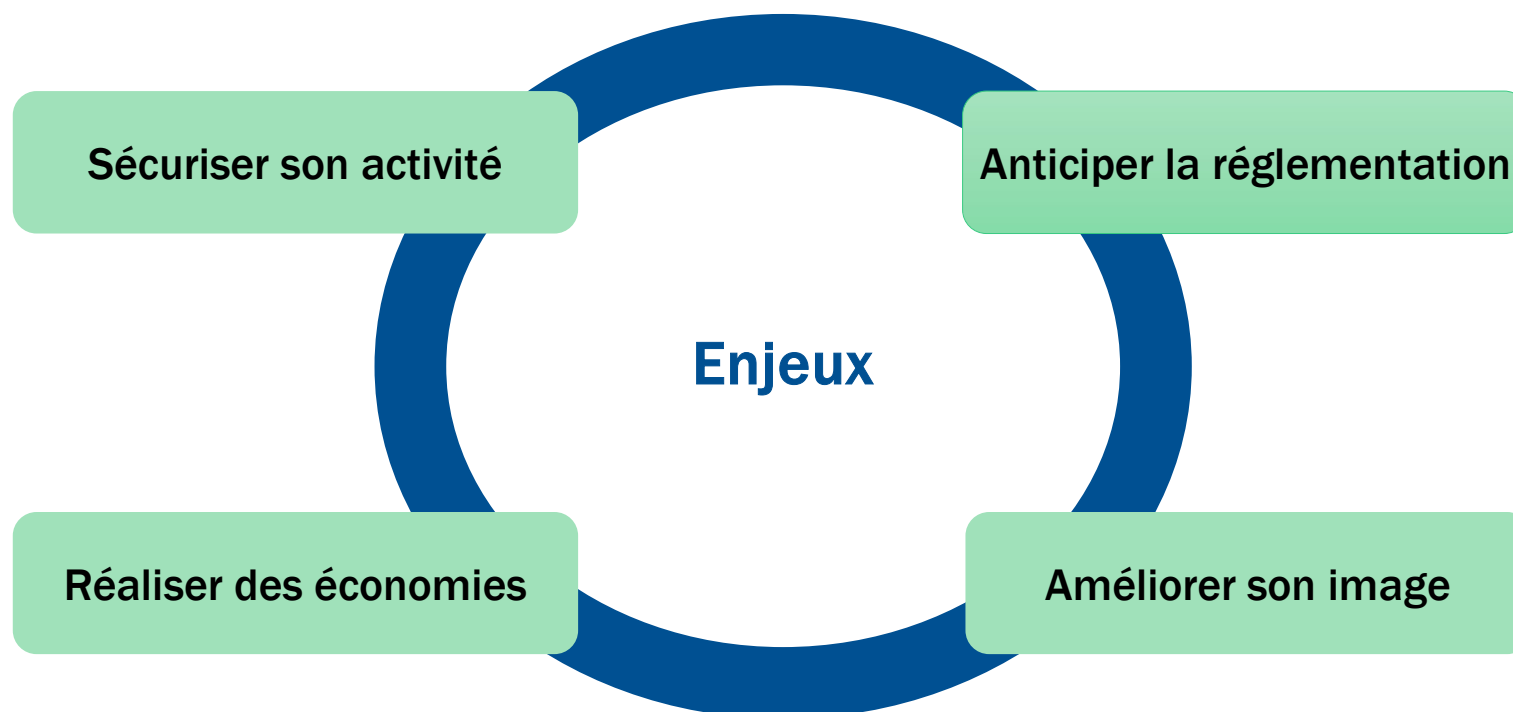
**Léa
MOUSAIN**
Conseillère Environnement
06 47 10 89 49

Gestion de l'eau



Les enjeux sur la sobriété hydrique

Les enjeux pour les entreprises





Le programme Perf'Eau



Perf'Eau Entreprises
Économisez l'eau,
préservez votre activité !



Accompagnement collectif

- Atelier
- Webinaire

Accompagnement individuel

- Diagnostic
- Accompagnement de projet
- Accompagnement à l'élaboration
du dossier d'aide



Le programme Perf'Eau



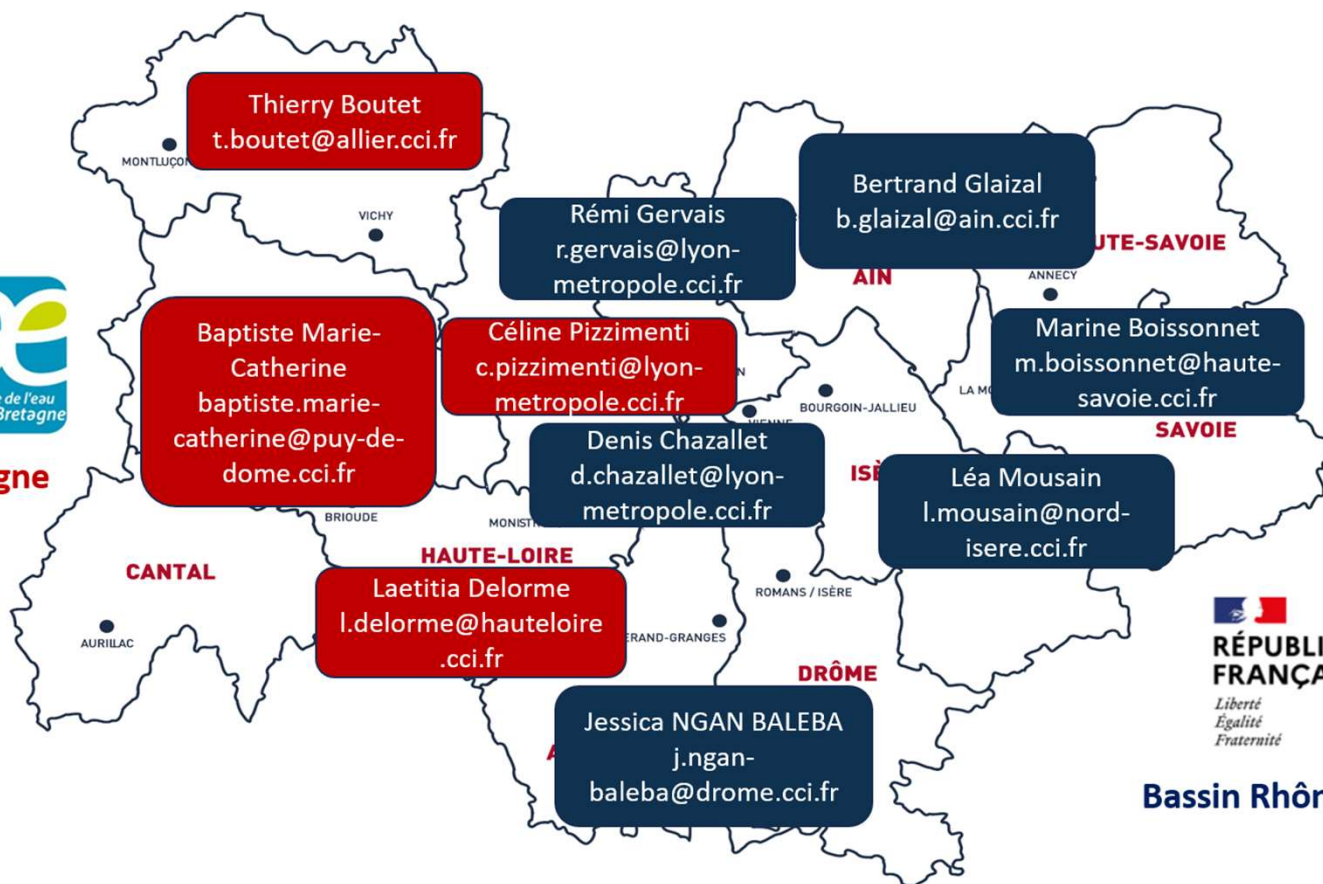
CCI
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

<https://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/>

Réseau des conseillers eau CCI AURA



Bassin Loire Bretagne



Bassin Rhône Méditerranée Corse



Le programme Perf'Eau

L'accompagnement individuel

Accompagnement 100 % FINANCE par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée corse et les CCI de la région AURA

Diagnostic

Etat des lieux de la
gestion de l'eau de
l'entreprise

Analyse des données de
consommation

Construction d'un plan
d'action personnalisé



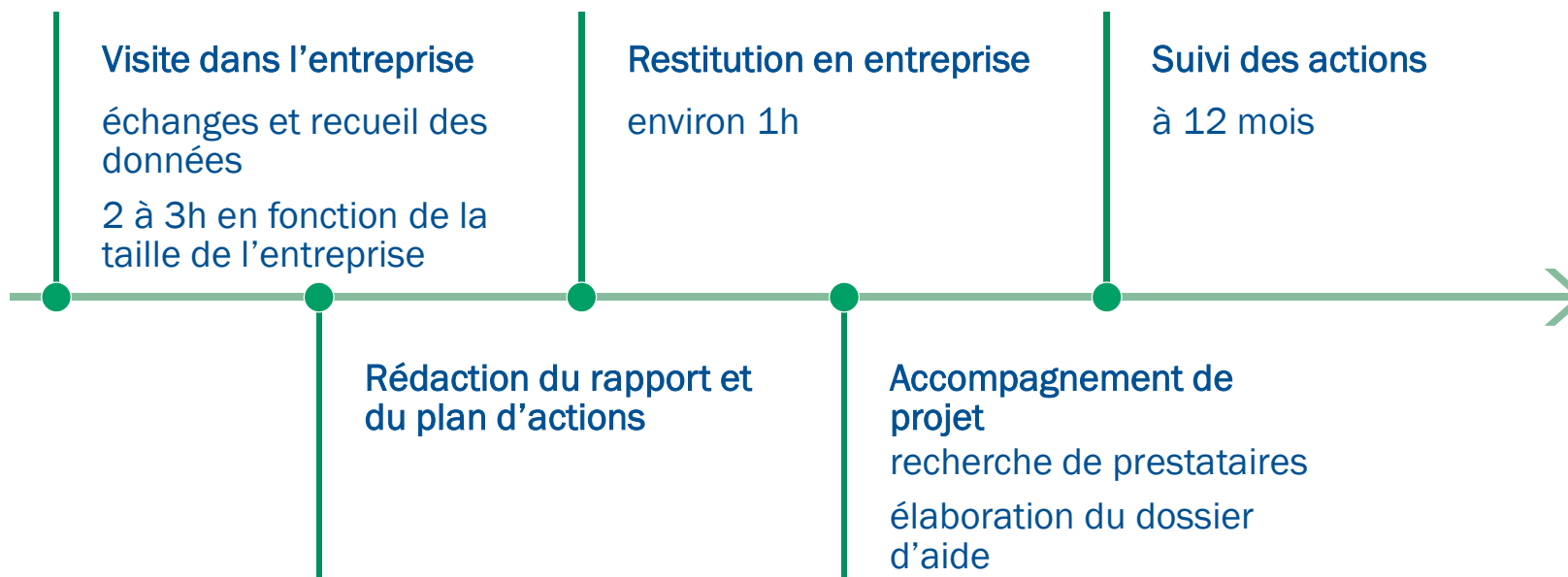


Le programme Perf'Eau



L'accompagnement individuel

Le déroulé :

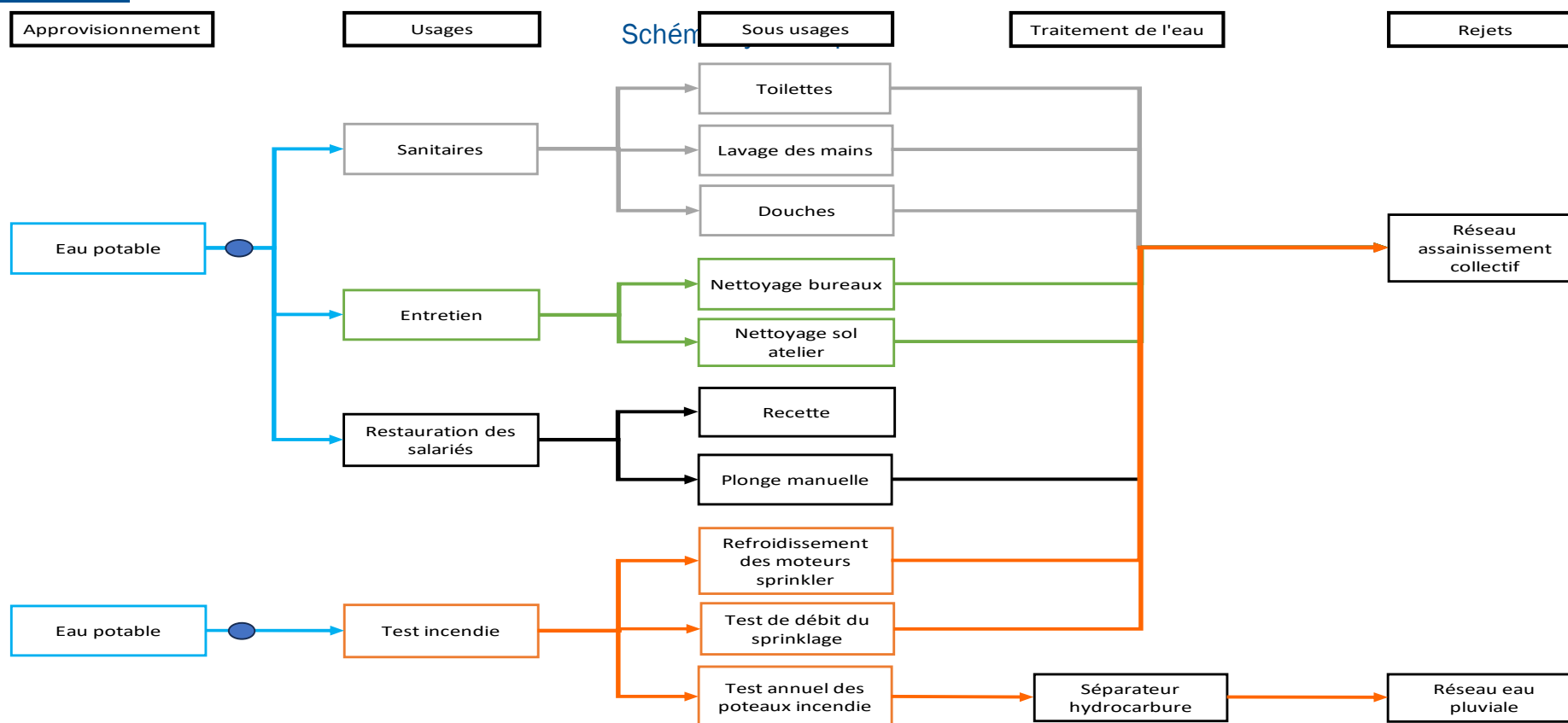


Le diagnostic

Légende

Nom	Type de flèche
Eau potable	
Restauration des salariés	
Entretien	
Sanitaires	
Test incendie	
Compteur d'eau	

Exemple de diagnostic pour une entreprise logistique



Le diagnostic

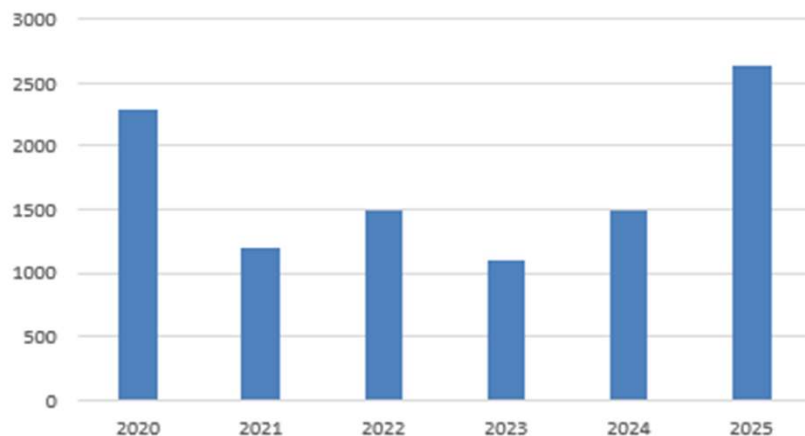
Identification des usages et des consommations

Le coût de l'eau

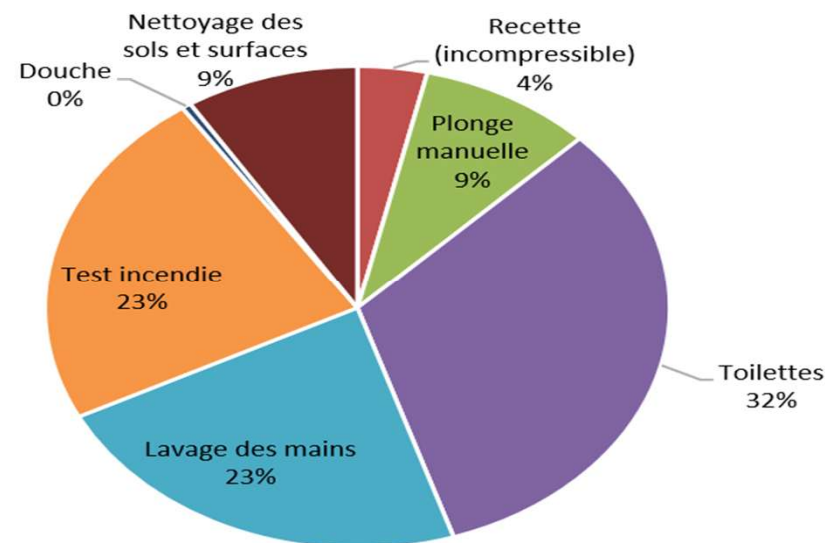
Eau froide		Eau chaude	
Consommation annuelle eau facturée de référence*	1829 m ³	Consommation annuelle eau chaude (volume chauffé par le système d'eau chaude)	193,5 m ³
Coût de la facture d'eau (€ HT)	7143 €	Coût annuel minimum en énergie (€ HT)	2248 €
Prix unitaire du m ³ d'eau (hors abonnement)	3,89 €		

*La consommation annuelle de référence est l'année 2024.

Consommation eau potable (m³) (hors test incendie)



Répartition des usages





Le diagnostic



Déterminer un plan d'actions

Titre de l'action	Type	Impact sur le poste de consommation	Impact sur le total
Relever et suivre les compteurs régulièrement	Eco-geste	/	/
Installer des aérateurs/mousseurs à faible débit	Eco-geste	50%	5%
Installer une électrovanne en entrée du réseau d'eau	Investissement faible <1000€	/	/
Mise en place boucle fermée sur le refroidissement des moteurs sprinkler	Investissement moyen entre 1000 et 10k€	100%	5%
Récupération eau de pluie	Investissement important >10k€	100%	39%

Le diagnostic

Chiffrer les actions

Installer des aérateurs/mousseurs à faible débit

Situation actuelle :

Le débit des lave mains est mesuré à 5 L/min.

Situation préconisée :

Il existe aujourd'hui des aérateurs économes avec un débit de 2 L/min, permettant le lavage des mains sans perte de confort d'utilisation.



Description	Type d'action	Volume économisable	% d'économie sur le poste	% d'économie sur le total	Investissement	Economie annuelle	Temps de retour
Aérateur/mousseur	Eco-geste	82 m3	50%	5%	18 €	703 €	0

Le diagnostic

Chiffrer les actions

Récupération de l'eau pluviale

Il y a un potentiel de récupération d'eau de pluie important car la surface du toit est conséquente et il y a de l'espace pour une cuve. Il s'agit ici de réaliser des économies et de sécuriser la ressource en eau.

Estimation du volume récupérable :

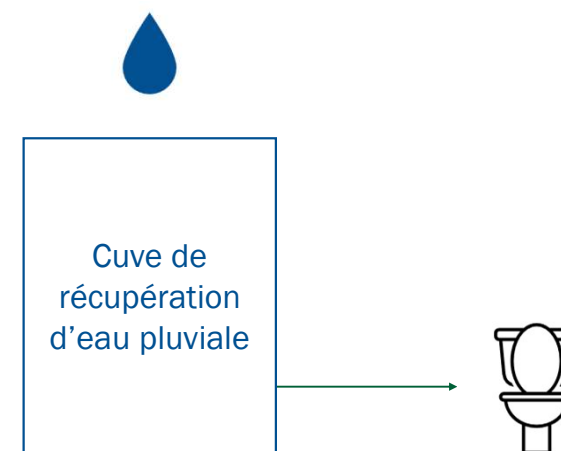
Surface de toiture : ~44 340 m² (Source : Géoportail)

Pluviométrie : 876,4 mm en 2025

Volume récupérable maximal = 27 000 m³

Usages possibles :

- Nettoyage du sol
- Alimentation des chasses d'eau



Description	Type d'action	Volume économisable	% d'économie sur le poste	% d'économie sur le total	Investissement	Economie annuelle	Temps de retour	Aides financières	Temps de retour avec aides
Récupération eau de pluie	Investissement important >10k€	716 m ³	100%	39%	30 000 €	3 654 €	8,2 ans	OUI jusqu'à 40 %	5 ans



Les aides financières



Les aides financières de l'Agence de l'eau

12^e PROGRAMME D'INTERVENTION de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 2025 - 2030



- Modalités d'intervention
- Volet d'aides à l'organisation de la **sobriété en eau**
- Volet d'aides à la **réduction des pollutions** (micropolluants et/ou macropolluants)
- Volet d'aides à la **gestion des eaux pluviales**





Les aides financières de l'Agence de l'eau

Modalités d'intervention

Les aides sont apportées dans le respect de l'encadrement européen :

➤ Les projets **ne sont pas éligibles** s'ils :

- Visent à répondre à une mise en demeure par arrêté préfectoral
- Concernent une création / augmentation d'une activité
- Renouvellement à l'identique (**sauf** s'il est démontré que le projet présente un gain environnemental significatif entre les situations avant et après les travaux. Mais le taux maximum sera réduit de moitié).

➤ Les aides sont apportées **prioritairement** au titre du régime "de minimis" (plafond de 300 000€ sur 3 ans). Sinon, au titre du régime exempté.

➤ **Ne pas engager le projet avant d'avoir déposé une demande d'aide sur le portail de l'agence**

<https://aides.eaurmc.fr/Tsa/#/login>





Les aides financières de l'Agence de l'eau

Sobriété en eau des activités industrielles et économiques

Economie d'eau > 2 000 m³/an



- **Diagnostics sur site, études préalables aux travaux** (subventionnable uniquement lors du dépôt d'un dossier de travaux d'économie d'eau)
- **Actions de réduction des pertes en eau** : réduction des fuites sur les réseaux, gestion de la pression.
- **Mise en œuvre de technologies économes en eau** : changement de process, recyclage, régulation, modernisation des réseaux et des équipements, dispositifs de pilotage, télégestion et sectorisation incluant des dispositifs hydro économes et des compteurs.
- **Mise en œuvre de technologies pour traiter l'eau usée pour une réutilisation, recyclage, réemploi** sur le site industriel en lien avec des économies d'eau
- **Dispositifs de récupération des eaux pluviales**
- **Projets de recherche, développement ou innovation** pour des dispositifs d'économie d'eau.
- ❖ **La réduction d'eau doit être démontrée après travaux/investissement** (facture d'eau avant/après)
- ❖ **Taux maximum** : 40% (GE), 50 % (ME), et 60% (PE)
- ❖ **Assiette plafonnée à 40 €/m³ économisé/an**
- ❖ **Montant minimum des travaux** : 10 000€

Fiche Aide
ECO 3
Sobriété en eau
des activités
industrielles et
économiques



Les aides financières de l'Agence de l'eau

Sobriété en eau des activités industrielles et économiques

Economie d'eau < 2 000 m³/an



- Actions de **réduction des pertes** en eau : réduction des fuites sur les réseaux, gestion de la pression.
- Mise en œuvre de **technologies économes** en eau : changement de process, recyclage, régulation, modernisation des réseaux et des équipements, dispositifs de pilotage, télégestion et sectorisation incluant des dispositifs hydro économes et des compteurs.
- Mise en œuvre de **technologies pour traiter l'eau usée pour une réutilisation, recyclage, réemploi** sur le site industriel en lien avec des économies d'eau
- Dispositifs de **récupération des eaux pluviales**

❖ Taux maximum : 40% (GE), 70% (ME et PE)

❖ Montant minimum des travaux : 5 000€

❖ **Accessible seulement avec un accompagnement CCI / CMA / SNDEC / ARS**

Fiche Aide
IND 2
Opérations collectives
sectorielles



Les aides financières de l'Agence de l'eau

Réduction des pollutions industrielles

- ❖ Etudes et travaux visant à réduire les rejets toxiques dispersés de micropolluants :
 - Réduction à la source (mise en place de technologie propre)
 - Mise en place de dispositifs d'épuration (associés ou non à la mise en œuvre de la réutilisation d'eaux usées traitées sur le site)
 - Réduction des pollutions issues du ruissellement des eaux pluviales (traitement et réutilisation)
 - Toute autre œuvre permettant de réduire significativement les rejets.
- ❖ Taux maximum : 40% (GE), 70 % (ME et PE)
- ❖ Montant minimum des travaux : 5 000 €
- ❖ Accessible seulement avec un accompagnement CCI / CMA / SNDEC / ARS



Fiche Aide
IND 2
Opérations collectives
sectorielles



Les aides financières de l'Agence de l'eau

Réduction des pollutions industrielles

❖ Etudes et travaux visant à réduire les émissions de pollutions (micropolluants et macropolluants) :

- Réduction à la source (mise en place de technologie propre)
- Mise en place de **dispositifs d'épuration** (associés ou non à la mise en œuvre de la réutilisation d'eaux usées traitées sur le site)
- Réduction des **pollutions issues du ruissellement des eaux pluviales** (traitement et réutilisation)
- Toute autre œuvre permettant de **réduire significativement les rejets**.

❖ Taux maximum : 40% (GE), 50 % (ME), et 60% (PE)

❖ La réduction doit être quantifiée et vérifiable après travaux

❖ Montant minimum des travaux pour les micropolluants (substances dangereuses) : 10 000€

❖ Montant minimum des travaux pour les macropolluants (paramètres MES, DCO, DBO5, N, P..) : 50 000€



Fiche Aide
IND 1
Réduction des pollutions de
nature industriel



Les aides financières de l'Agence de l'eau

Gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine

❖ Travaux de mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales visant la déconnexion :

- ⑩ D'un réseau unitaire
- ⑩ D'un réseau séparatif si la surface déconnectée est $> 2\,000\text{ m}^2$

❖ **Etudes avant-projet et travaux** contribuant à l'objectif de déconnexion des pluies courantes (occurrence 1 an) pour infiltration ou récupération des eaux pluviales.

- Déconnexion des eaux pluviales des réseaux par la création d'ouvrage d'infiltration;
- Désimperméabilisation des sols associés à cette déconnexion;
- Végétalisation contribuant à l'objectif de déconnexion des eaux pluviales;
- Revêtements perméables, pavés enherbés, dalles alvéolaires, etc, permettant la déconnexion d'une surface plus importante que celle du revêtement;
- Création d'ouvrages de stockage pour la réutilisation des eaux pluviales
- Toitures végétalisées stockantes
- Systèmes d'arrosage des espaces verts par de l'eau de pluie récupérée

❖ Taux maximum : 40% (GE), 50 % (ME) et 60% (PE)

❖ Plafond de 50 € HT/m² de surface déconnectée du réseau.



Fiche Aide
PLUV
Gestion intégrée des eaux
pluviales en zone urbaine



Les aides financières de la région AURA

Programme Industrie du Futur

Conseil Performance Environnementale & énergétique



❖ Industrie & services à l'industrie – PME, ETI & Groupes/ selon code APE

❖ Aide au CONSEIL - Etudes sur par exemple :

- L'analyse des moyens d'approvisionnement et des consommations en eau (notamment autour du process industriel)
- L'étude de faisabilité pour mettre en place un traitement des eaux plus efficace avant rejet dans le réseau urbain ou milieu naturel
- L'étude de faisabilité pour mettre en place en interne un recyclage des eaux de process après traitement éventuel
- La mise en place d'un suivi des consommations associé à l'optimisation technique des process existants
- L'identification de nouvelles technologies à intégrer permettant de réduire sa consommation d'eau
- ...

❖ Subvention de 50% plafonnée à 16 000 €



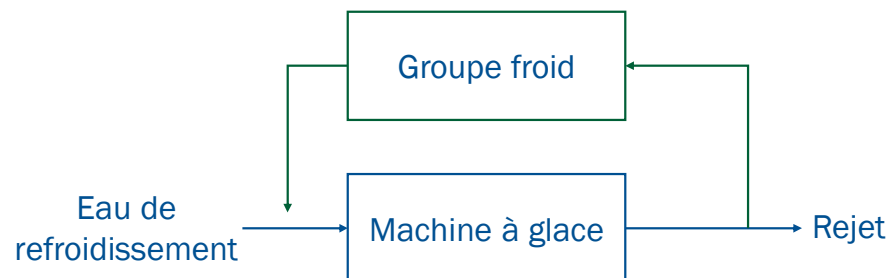
Exemple de projet aidé par l'Agence de l'eau RMC

Volet économie d'eau

Mise en place d'une boucle fermée sur le circuit de refroidissement

Le refroidissement des machines à glace nécessite une consommation importante d'eau en circuit ouvert.

La mise en place d'une boucle fermée de refroidissement permet de recirculer l'eau et de réduire significativement les prélèvements, avec une économie estimée à 3 000 m³ d'eau par an.



Type de projet	Économie réalisée	Montant du projet	Taux d'aide	Subvention accordée
Économie d'eau	3 000 m ³	45 000 € HT	50 %	22 500 €

Exemple de projet aidé par l'Agence de l'eau RMC

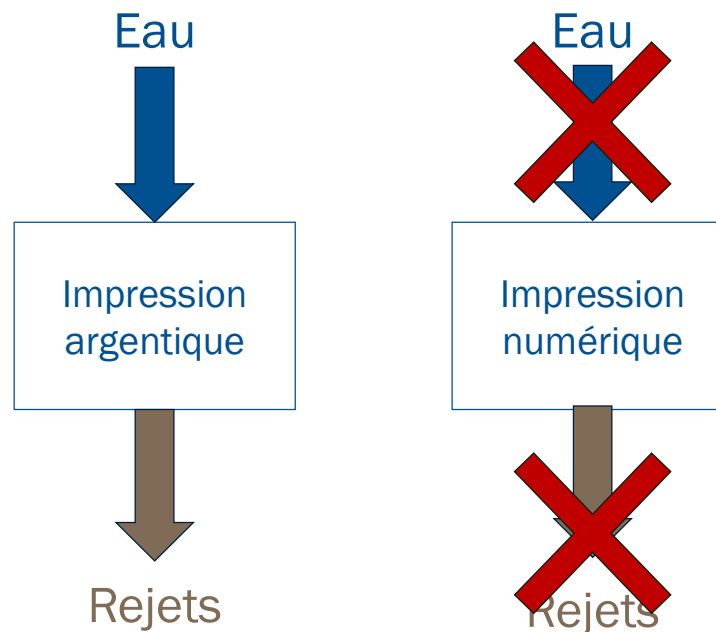
Volet réduction de la micro-pollution

Passage de l'impression argentique à l'impression numérique

L'impression argentique nécessite l'utilisation d'eau et génère des effluents contenant notamment des substances polluantes, telles que l'argent.

Le passage à l'impression numérique permet de supprimer les consommations d'eau liées au procédé ainsi que les rejets associés.

Ce type de projet est éligible aux aides de l'Agence de l'eau dans le cadre de la réduction de la micropollution.



Type de projet	Montant du projet	Taux d'aide	Subvention accordée
Réduction de la pollution (fiche IND2)	84 000 € HT	40 %	33 000 €



L'adaptation au changement climatique



1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



Katy

CASALIGGI

Responsable Programme
Transition Ecologique & RSE

04 74 95 92 85

06 24 02 42 40

**Energie, RSE,
Economie Circulaire,
Décarbonation,
Adaptation au
changement climatique**



Mon Parcours d'économies d'énergie



Un dispositif national ADEME pour les premiers pas sur le sujet de l'énergie

Toutes les entreprises de la Région AURA peuvent être accompagnées par leur conseiller CCI, sans reste à charge grâce au cofinancement ADEME / CCI.



MON PARCOURS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE EN RÉSUMÉ

Mon parcours économie d'énergie

Sur la période 2025-2028 :

- Programme porté par l'ADEME et financé par les CEE
- 2 objectifs ambitieux : mobiliser **40 000 entreprises** et réaliser **10 000 diagnostics**.
- TPE et PME des secteurs Industriels et Tertiaires privés

➔ Renforcer l'efficacité énergétique et accélérer la décarbonation des entreprises

3 leviers pour accompagner les entreprises :



Un **réseau de conseillers de proximité** pour mobiliser, informer, conseiller et accompagner gratuitement l'entreprise en fonction de ses besoins et tout au long de sa démarche d'efficacité énergétique.



Des **dispositifs d'accompagnement** pour faire un état des lieux et des aides financières pour passer à l'action



Un **écosystème numérique pour les entreprises et les conseillers**. Suivre et estimer les économies d'énergie potentielles, obtenir des scénarios d'action



Le changement climatique vous impacte, comment agir ?

- Nécessité d'atténuer les effets du changement climatique mais aussi de s'adapter



Comment agir face au changement climatique ?

Les deux voies complémentaires et indissociables
pour réduire le risque climatique

Atténuation

«lutter contre»
le changement climatique

Adaptation

«faire avec»
le changement climatique

Agit sur

les causes
(gaz à effet de serre)

les conséquences
(canicules, sécheresses, inondations...)

Échelle géographique

mondiale

locale

Échelle temporelle

long terme

(au mieux dans une vingtaine d'années
si arrêt des émissions maintenant)

dès le court terme

(et dépendante de l'atténuation
sur le long terme)

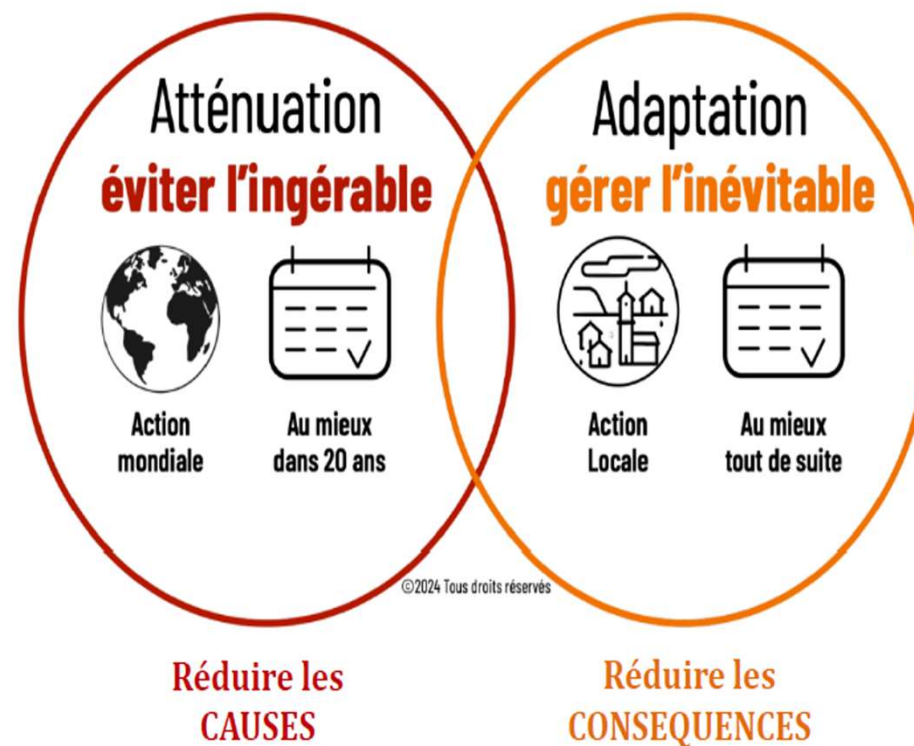
Métrique

simple
et planétaire

complexe
et locale

© 2025 tous droits réservés

AdACC les Ateliers de l'Adaptation
au Changement Climatique



Comment agir face au changement climatique?

Deux nouvelles possibilités de vous accompagner dans la prise en compte des enjeux climatiques grâce à notre partenariat avec l'ADEME :

- **l'Atelier Adaptation au changement climatique pour une approche « intelligence collective »** : en intra ou en inter-entreprises



- **le Climadiag Expert** pour vous aider à identifier vos enjeux et votre sensibilité au regard des changements climatiques et vous accompagner dans la mise en œuvre d'un plan d'adaptation.





Climadiag, quels bénéfices ou raisons de s'engager?



Climadiag, une approche individuelle

Vagues de chaleur, pluies extrêmes, vents forts, vagues de froid, neige ou grêle



Sensibilité de mon activité aux aléas climatiques



Approche processus :
approvisionnement stockage,
production, livraison....etc

Projections climatiques à horizon 2030-2050

Bases de données
DRIAS et TRACC



Historique des aléas rencontrés

ENTREPRISE
climadiag
ÉVALUER POUR S'ADAPTER

Risques naturels existants à votre adresse

Plan d'Adaptation
Personnalisé

Accompagnement
à la mise en œuvre





Climadiag, quelles modalités?





Pause détente





Basiques Audit énergie

Florian Bertrand



Planair /Agence Chambéry

florian.bertrand@planair.fr – www.planair.fr

07 69 98 52 47





Présentation rapide de Planair

Basiques Audit énergie

- ✓ Un bureau franco-suisse d'ingénieurs conseils en performance énergétique, décarbonation, énergies renouvelables, techniques du bâtiment (chaud, froid, ventilation, électricité, régulation,...)
- ✓ Indépendant de tout fournisseur d'énergie ou de solution : 90% du capital détenu par ses cadres / 10% par le fondateur historique.
- ✓ 170 collaborateurs (France + Suisse) : compétences étendues et expertises pointues avec des responsables par thématique
- ✓ Une filiale française (Planair France SAS) de 30 personnes bénéficiant du soutien technique, organisationnel de Planair suisse:
 - Besançon depuis 2011(+ de 10 collaborateurs)
 - Chambéry depuis 2017 (+ de 10 collaborateurs)
 - Lyon (8 collaborateurs focus solaire thermique, photovoltaïque et innovation)

Une approche globale de l'énergie



A quoi sert un audit énergétique ?

1. Mesurer pour comprendre

Où, quand et pourquoi l'énergie est consommée :
usages, procédés, utilités, bâtiments et périodes de fonctionnement.

2. Quantifier

Établir un bilan
énergétique cohérent et
objectiver les principaux
postes et dérives.

3. Prioriser

Construire un plan d'actions avec
économies, investissements,
impacts CO₂ et ordre de priorité.

- L'audit est un outil d'aide à la décision : il oriente les suites à donner, sans se substituer aux études de faisabilité ou de conception.

Rappel :

- Audit Energetique obligatoire (AEO) tous les 4 ans pour les entreprises dont la consommation annuelle moyenne d'énergie finale est $\geq 2,75$ GWh, sauf système de management de l'énergie conforme.
- Système de management de l'énergie certifié obligatoire ISO 50001 : Si consommation énergétique* $> 85\text{TJ}$ (23,6 GWh), à mettre en place au plus tard le 11.10.2027
 - Possibilité certification ISO 14001 + AEO tous les 4ans en remplacement ISO 50001 .

Périmètre d'intervention

- L'audit est encadré par une norme, l'EN 16247 qui comprend différents périmètres :

Partie 1 Exigences générales



Principes, méthodologie
et exigences communes

Partie 2 Bâtiments



Bâtiments tertiaires
et industriels

Partie 3 Procédés



Procédés industriels
et utilités

Partie 4 Transport



Transports de marchandises
et de personnes



Périmètre réglementaire

Le périmètre audité doit couvrir au moins **80 %** de la consommation énergétique finale de l'entreprise (Code de l'énergie, art. D.233-3).

Une démarche en 5 étapes



Chaîne	1	2	3	4	6
Valeur de l'IPE [kWh/(m3.K)]	0.57	0.8	0.26	0.34	0.34

Du constat au plan d'actions

Sobriété / exploitation

Réglages, horaires, veilles, consignes

Peu ou pas d'investissement

Efficacité énergétique

Process, utilités, récupération de chaleur

Investissements ciblés

Décarbonation

ENR, électrification, synergies

Études complémentaires possibles

Pour chaque action : ordre de grandeur des économies • investissement • CO₂ • aides mobilisables • conditions de mise en œuvre.

Descriptif de la mesure	Economie [kWh/an]	Economie [€/an]	Investissement [€] ¹	Temps de retour lié à l'énergie ² [an]	Temps de retour brut [an]	Mesure
Arrêt des compresseurs le week-end et les périodes de fermeture du site	55 200 (Electricité)	3 966	7 000	1.8	1.8	N°1
Détection des fuites d'air du réseau d'air comprimé et réparation de celles-ci	27 000 (Electricité)	1940	10 500	5.4	5.4	N°2
Mise en place d'une gestion automatisé pour le chauffage des ateliers	80 607 (Gaz)	3 783	27 500	7.3	7.3	N°3
Arrêt extraction d'air dans le hall des fours de fusion le week-end	6 348 (Electricité)	456	1 500	3.3	3.3	N°4
Total mesures immédiates	169 155 kWh/an	10 144 €/an	46 500 €	4.6 a	4.6 a	

Audit énergétique et PACTE industrie

Etude globale énergie : du diagnostic à la feuille de route de décarbonation

Audit énergétique non réglementaire

Caractériser la consommation
énergétique et les niveaux de
température des différents procédés

Evaluer les gains d'efficacité énergétique

Identifier les opportunités de recours
aux **énergies renouvelables** et de
récupération

Evaluer les **températures des rejets** de
chaleur fatale

Hierarchiser les actions d'économies
d'énergie et les actions de recours aux
énergies renouvelables

Objectif

Se projeter à court et moyen
termes sur **des actions de
décarbonation pertinentes**
à l'échelle du site



Etude d'opportunité mix énergétique bas carbone

Etudier l'ensemble des leviers de
décarbonation liés à l'énergie,
notamment les **énergies renouvelables**
et les **synergies locales**

Appliquer une **méthodologie
innovante** et réaliser une **analyse
multicritère** prenant en compte des
solutions avec des TRB jusqu'à 15 ans

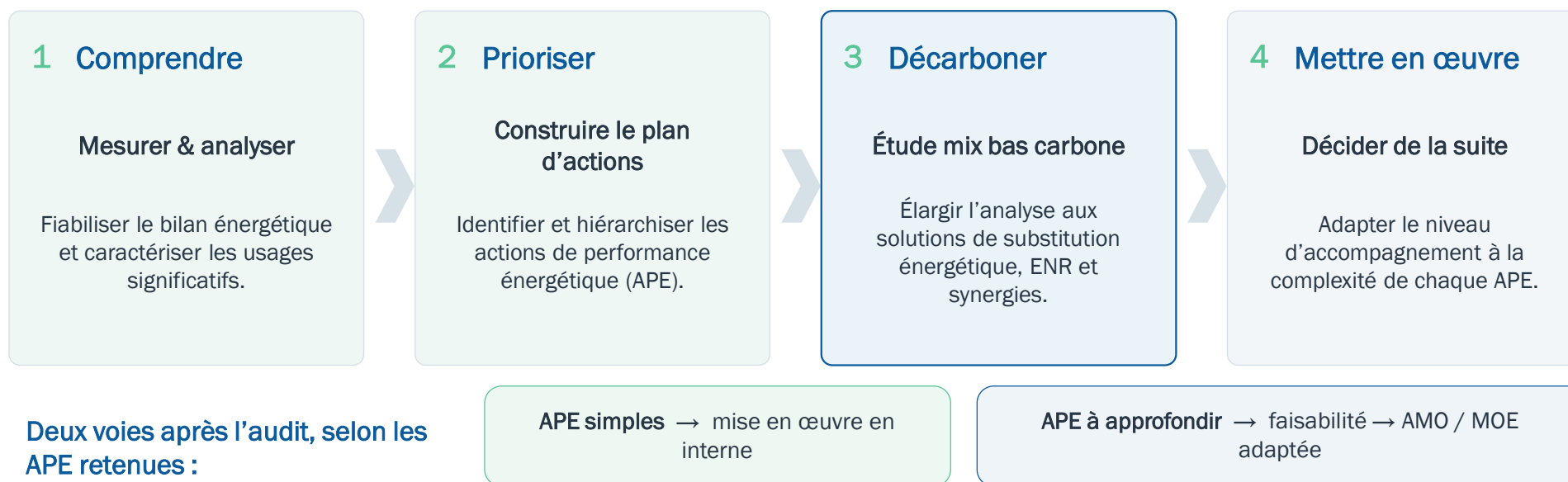
Valider la **compatibilité des solutions**
entre elles

Etablir une **feuille de route**
permettant de planifier les
investissements

Réalisation par un même
bureau d'études référencé
ADEME

De l'audit à la mise en œuvre

L'audit fournit une feuille de route : certaines actions peuvent être engagées directement, d'autres doivent être approfondies.





Réunion « EAU ET ENERGIE »

➤ Accueil café/viennoiseries offert CCI NI et CAP50 A partir de 8H15

- 8H30...Introduction ATEE AURA .. P.Nusa Déléguée Régionale ATEE AURA
- 8H35...Focus Réglementaire avec les aides financières Interventions ADEME Sybille Mejia et CCI Nord Isère Léa Mousain;
- 9H00/9H30.... Adaptation au changement climatique et sobriété hydrique, un apport des CCI AURA(Léa Mousain et Katy C)
- 9H30/ 10H15..... Audit énergie et Synergie audit eau et énergie avec lien ISO 46001 :
 - basiques audit énergie .. Florian Bertrand (Planair)
 - basiques audit eau /PSH/reuse ...Aurélien Gillet (Naldéo)
 - et lien ISO 46001 :..Paule

➤ 10H15/10H30..Pause

- 10H30 Témoignage et table ronde.. 10H30/12H00

- Témoignage de Christallex:"modèle de blanchisserie autour de la sobriété hydrique et les énergies" , intervention de Robert Michel, Directeur général général
- -Table ronde de 11H00 à 12H20 environ : 3 interventions attendues dans 3 secteurs industriels et Film GrDF, commentaires Cédric Forot

➤ 12H30.... Rencontrez nos intervenants autour d'un rafraichissement et une petite Collation de l'amitié qui nous est offerte par GrDF

- Clôture prévue 14H00....



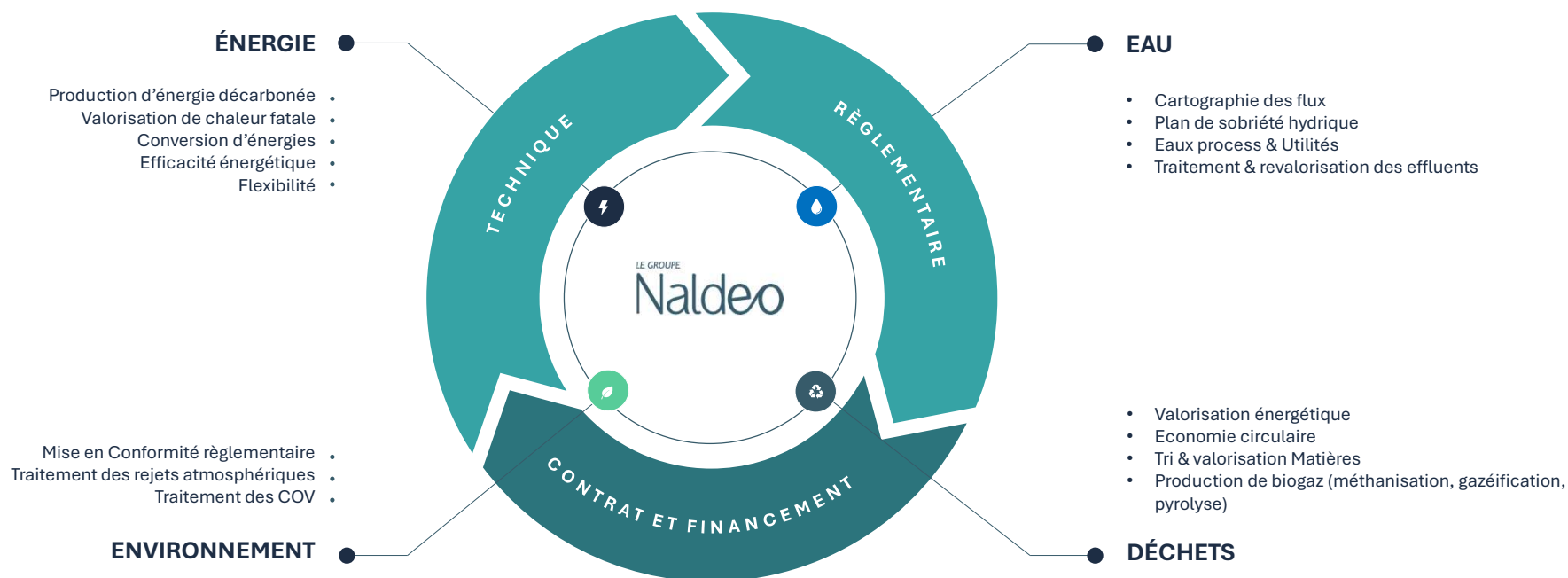


Naldeo Technologies & Industrie

Accompagnement 360° sur les enjeux d'un projet d'ingénierie durable

Nous accompagnons les industriels autour des **quatre piliers essentiels du climat** : l'énergie, l'eau, les déchets et l'environnement. Notre expertise couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'analyse des procédés jusqu'à la mise en œuvre de solutions concrètes, adaptées aux spécificités de chaque site industriel.

Notre valeur ajoutée repose sur une **approche intégrée**, combinant dimensions techniques, réglementaires, contractuelles et financières. Nous sécurisons ainsi les projets tout en identifiant les leviers les plus pertinents pour réduire les consommations, limiter les impacts environnementaux et renforcer la performance globale et la compétitivité des installations.





La sécheresse, un risque opérationnel

Plus un sujet d'image : un sujet de continuité de production

93

départements métropolitains sous
arrêté sécheresse en 2026

Jusqu'à

-25%

de prélèvement industriel imposé en
moins de 3 jours en situation de crise

Source : VigiEau / Propluvia, ministère de la Transition écologique – situation au 15/09/2026



Source : L'Usine Nouvelle du 1^{er} juillet



Source : L'Usine Nouvelle du 28 septembre



Trois moteurs qui convergent

Pourquoi le sujet monte maintenant



RÈGLEMENTAIRE

Arrêtés-cadres sécheresse
(règles préfectorales de restriction) plus stricts,
autorisations de prélèvement revues à la baisse



ÉCONOMIQUE

**Réforme des redevances des agences de l'eau
(appliquée depuis 2025) :**
la fiscalité des prélèvements industriels
s'alourdit



NORMATIF

ISO 46001
le management de l'eau suit la voie tracée par
l'ISO 50001 pour l'énergie

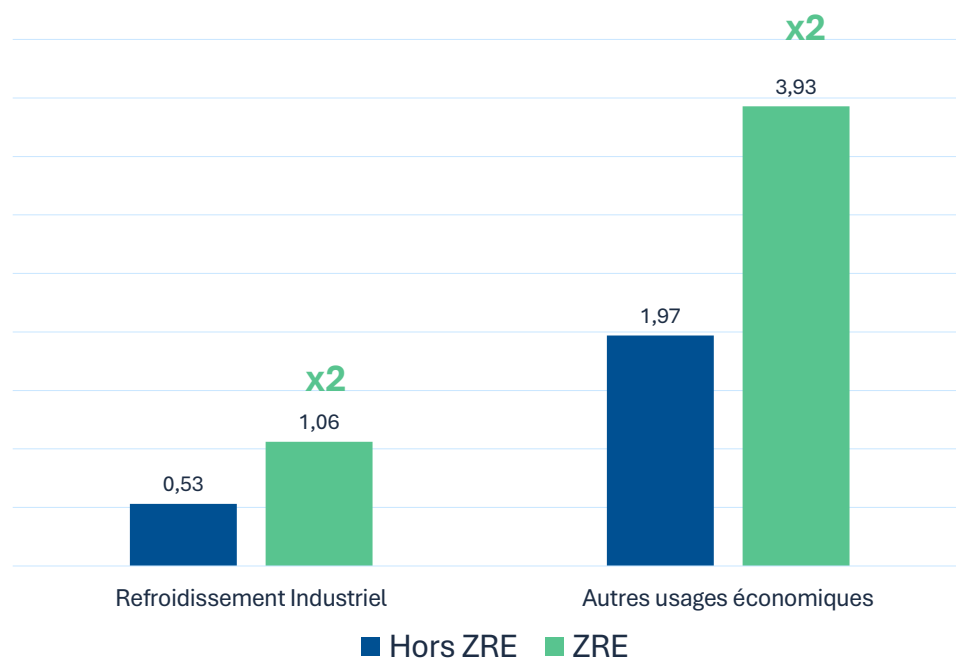


Un même point d'arrivée : l'eau n'est plus une utilité, c'est une ressource à piloter



Le prix de l'eau

Un signal-prix qui se durcit



Sources : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse – Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, programme 2025-2030

LE PRIX DE L'EAU INDEXÉ SUR LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE

+20 à +60 %

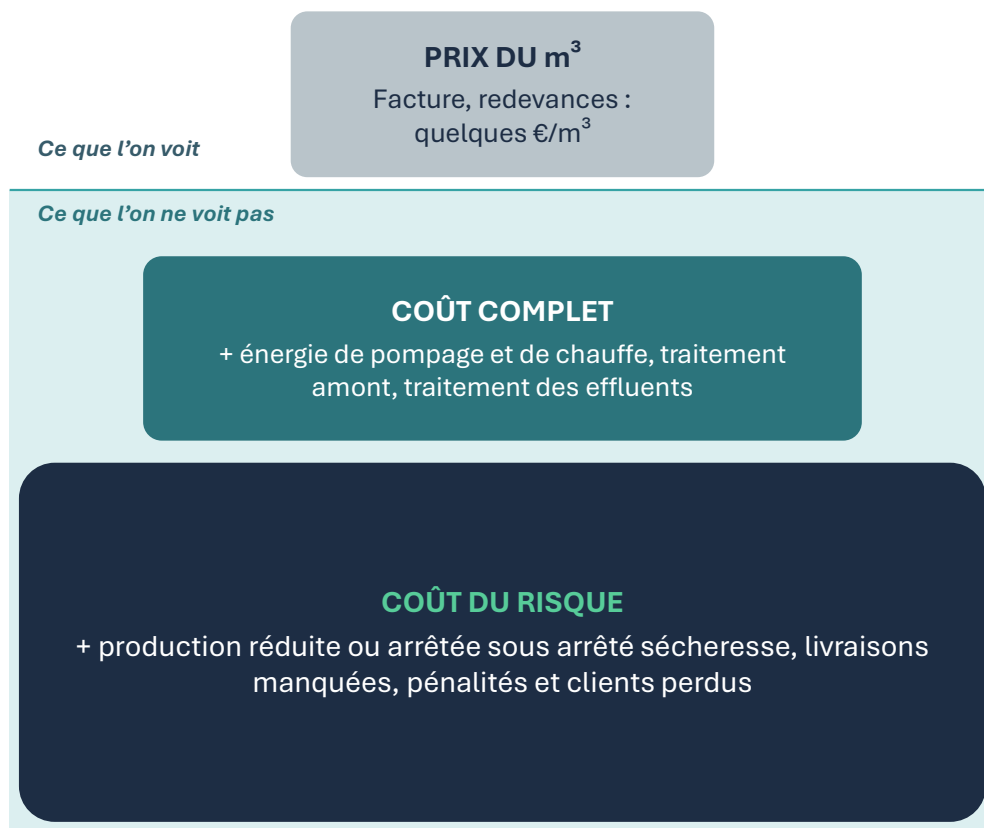
de majoration de la redevance prélèvement :
suivi non tenu (+20 %), compteur défaillant (+40 %),
absence de comptage (+60 %)

LE COMPTAGE DEVIENT UN SUJET FINANCIER



Prix de l'eau ≠ coût de l'eau

Le vrai coût, c'est la production perdue quand l'eau manque



CAS TYPE ILLUSTRATIF

Site agroalimentaire ; 100 000 m³/an ; CA 30 M€/an.
Été sec : 20 j d'alerte, 20 j d'alerte renforcée, 30 j de crise

Prix des ~2 700 m³ qui manquent (à ~3 €/m³)

≈ 8 k€

Marge perdue sur la production non réalisée

≈ 80 k€

dont ≈ 0,26 M€ de chiffre d'affaires non réalisé · barres à l'échelle

1 m³ manquant ≈ 10 fois son prix en marge perdue
hors pénalités clients... et bien plus si une ligne s'arrête



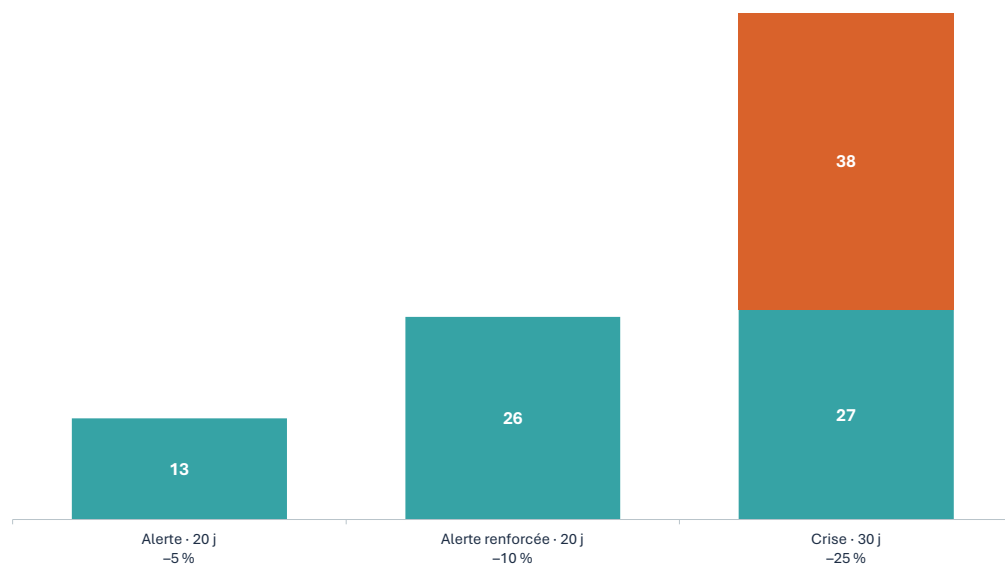
Le coût de l'eau qui manque, pas à pas

Cas type : 100 000 m³/an, CA 30 M€, été sec à trois paliers

Eau retirée par l'arrêt, en m³/jour

Ce qui dépasse la marge de souplesse touche la production

■ Absorbé sans impact production ■ Pris sur le process



Marge de souplesse ≈ 27 m³/j (10 % du prélèvement) : usages non productifs, optimisations d'urgence

Réf. : arrêté ministériel du 30/06/2023 modifié le 03/07/2024 (ICPE A et E > 10 000 m³/an).

1

Volume de référence

274 m³/j prélevés – 5 % incompressible = 260 m³/j

2

Crise : –25 %

65 m³/j en moins, dont 38 m³/j au-delà de la souplesse

3

Production

38 m³/j sur 247 m³/j d'eau process : –15 % pendant 30 jours

4

Chiffre d'affaires

82 k€/j × 30 j × 15 % = 0,38 M€, moins 30 % rattrapés = 0,26 M€

5

Marge perdue

0,26 M€ × 30 % de marge sur coûts variables ≈ 80 k€

Non chiffré : pénalités clients, perte de référencement, eau de secours par citerne, arrêt complet si le process ne tolère pas un débit réduit

Le levier du PSH : élargir la souplesse. Un site à –20 % depuis 2018 est exempté de ces restrictions.



Trois notions, trois niveaux de maturité

Audit, PSH, ISO 46001



Diagnostiquer

Les objectifs de l'audit hydrique

MESURER

1 Établir le bilan hydrique

Entrées, usages, sorties : un bilan qui boucle, à partir des compteurs et de campagnes de mesure

2 Identifier les postes les plus consommateurs

Classer les usages par volume : quelques postes concentrent souvent l'essentiel

ANALYSER

3 Détecter les pertes et les anomalies

Fuites, consommations la nuit ou hors production, dérives du ratio m^3 / tonne

4 Identifier les économies possibles

Réduction à la source, réemploi, recyclage, eaux alternatives

DÉCIDER

5 Chiffrer les gains

m^3 économisés, euros évités, investissement, temps de retour

6 Hiérarchiser les actions

Gain, coût, faisabilité, délai : les quick wins d'abord

Le livrable : un bilan chiffré et un plan d'actions hiérarchisé, la base du PSH

Diagnostiquer

L'audit hydrique : savoir avant d'agir

PÉRIMÈTRE

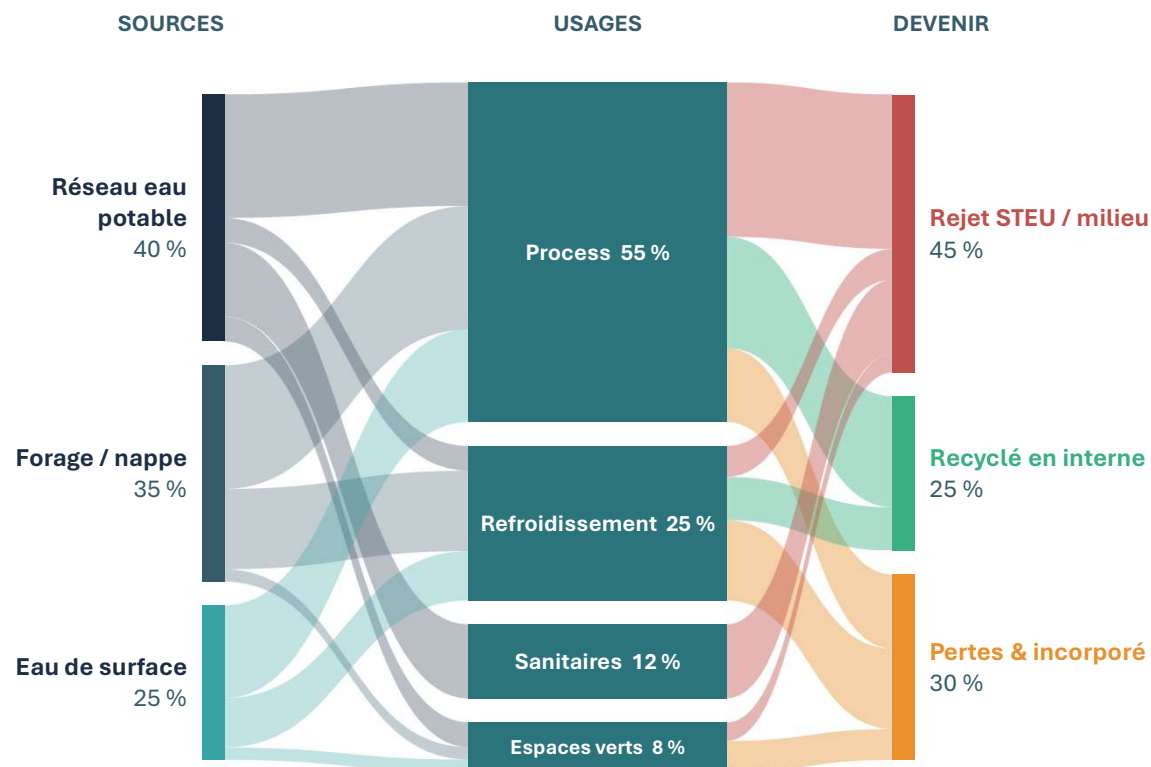
Comptage existant et campagnes de mesure, cartographie des usages, bilan entrées / sorties

MÉTHODE

Visites terrain, entretiens exploitants, comparaison aux MTD (meilleures techniques disponibles)

LIVRABLE

Bilan hydrique chiffré et hiérarchisation des postes par volume, coût et risque



Exemple de diagramme de Sankey



Piloter

Le PSH, un plan de continuité d'activité face au risque eau

Réduire la consommation

Baïsser durablement les prélèvements : sobriété, réemploi, recyclage

Réduire vite en cas de restriction

Anticiper pour ne pas improviser : des actions prêtes pour chaque palier, activables en moins de 3 jours

PSH

= continuité
d'activité

Maintenir la production

Protéger les usages critiques et se donner de la souplesse : stockage, eaux alternatives, ordonnancement

Rester conforme

Arrêtés sécheresse, arrêté ICPE de 2023, déclarations hebdomadaires... et exemption à -20 % depuis 2018

Un plan prêt pour chaque palier

Vigilance · sensibiliser

Alerte · -5 %

Alerte renforcée · -10 %

Crise · -25 %

Piloter

Le PSH : une hiérarchie d'actions, du diagnostic au plan



1. RÉDUIRE

- **À la source : supprimer les usages inutiles**
- Chasse aux fuites, arrêts hors production
- Optimisation NEP (nettoyage en place), rinçages, lavages
- Réglage des débits et des consignes

2. RÉEMPLOYER

- **Réutiliser / recycler en interne**
- Matrice hydrique : qualité requise vs qualité disponible
- Boucles de réemploi et de recyclage
- Refroidissement en circuit fermé, ordonnancement

3. RÉUTILISER

- **Substituer par des eaux alternatives**
- REUT (réutilisation des eaux usées traitées), eaux pluviales, stockage

Ré **DUIRE**
EMPLOYER
UTILISER



Péréniser

L'ISO 46001 : d'un plan d'action à un système de management de l'eau

1. Amélioration continue

- Cycle PDCA : planifier, faire, vérifier, agir
- Objectifs revus chaque année, nouveaux gisements identifiés
- Les gains ne s'érodent plus : ils s'additionnent

2. Mesure et pilotage continus

- Indicateurs de performance eau suivis (m^3 / t , $m^3 / jour$)
- Usages d'eau significatifs sous surveillance, dérives détectées tôt
- Des données fiables, qui évitent aussi les majorations de redevance

3. L'eau dans la stratégie de l'entreprise

- Politique eau portée par la direction, revue de direction
- L'eau prise en compte dans les investissements, les achats et les projets
- Reporting extra-financier (CSRD) et attentes clients mieux couverts

L'ISO 46001 transforme le PSH en système : l'eau pilotée comme l'énergie avec l'ISO 50001



Pérenniser

L'ISO 46001 : structurer dans la durée

ISO 50001 · Énergie

Revue énergétique

≈

Usages énergétiques significatifs

≈

IPÉ (indicateurs de performance énergétique)

≈

Objectifs, plan d'action, audits internes

≈

Revue de direction, amélioration continue

≈

ISO 46001 · Eau

Revue hydrique et bilan de référence

Usages d'eau significatifs

Indicateurs d'efficacité hydrique (m^3 / t produite...)

Objectifs, plan d'action, audits internes

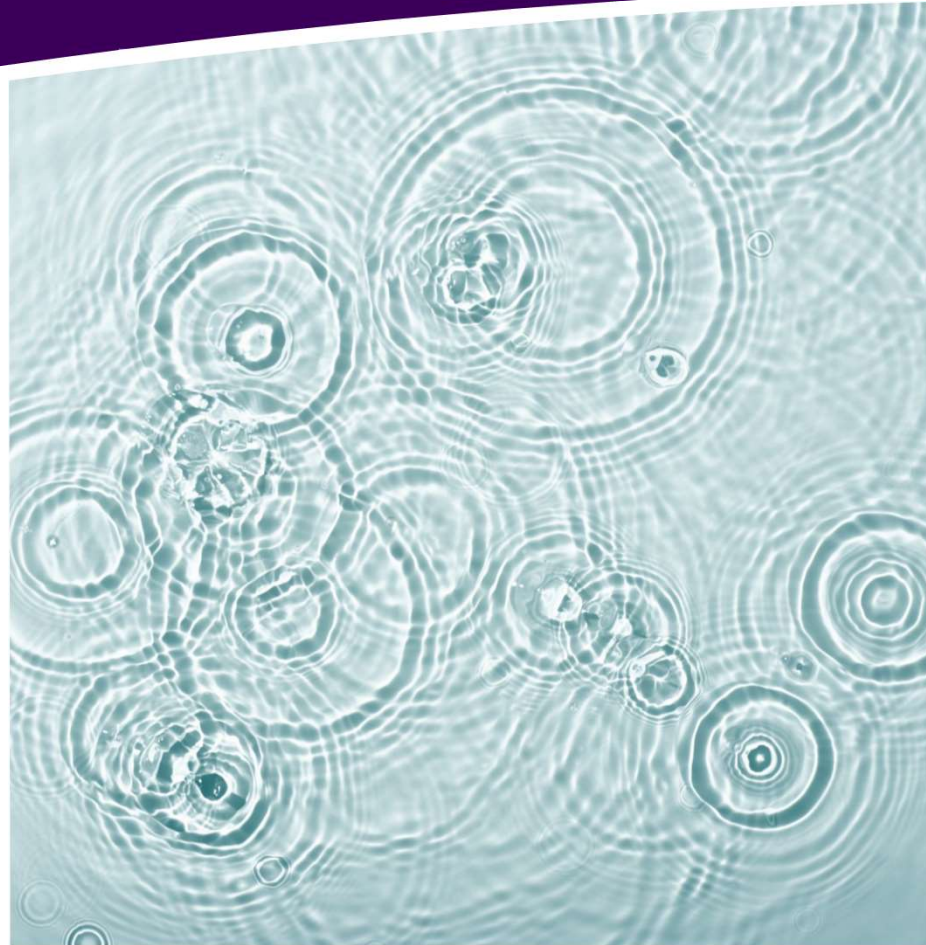
Même structure : intégrable à l'ISO 14001 / 50001

POINT D'ATTENTION TERRAIN

12 à 18 mois

C'est la durée de vie typique d'un plan d'action sans gouvernance dédiée : les gains s'érodent, les compteurs ne sont plus relevés.

L'ISO 46001 installe ce qui manque : un responsable, des indicateurs suivis et une revue de direction régulière.



ISO 46001:2020

Systemes de Management de l'Utilisation Efficiente de l'Eau (SMUEE)

Votre contact :

Sawsen Hajeri
Délégue Régionale AFNOR AURA
Sawsen.hajeri@afnor.org

afnor
GROUPE

COMMUN SH	ISO 9001	ISO 14001	ISO 46001 V 2020	ISO 50001
• Satisfaction des exigences • Amélioration continue	• Satisfaction du client • V sept 2026	• Protection de l'Environnement • Prévention des pollutions, Changements climatiques , thèmes Environnementaux et biodiversité • V avril 2026 • Applicable ensemble chaine de valeur (cycle de vie)	• Amélioration de la performance de l'utilisation efficiente de l'eau • Applicable aux consommations, à la réutilisation et aux traitements des eaux de l'organisme	• Amélioration de la performance énergétique • V 2018 • Rendue réglementaire dans certains cas Loi DADDUE

Carte d'identité

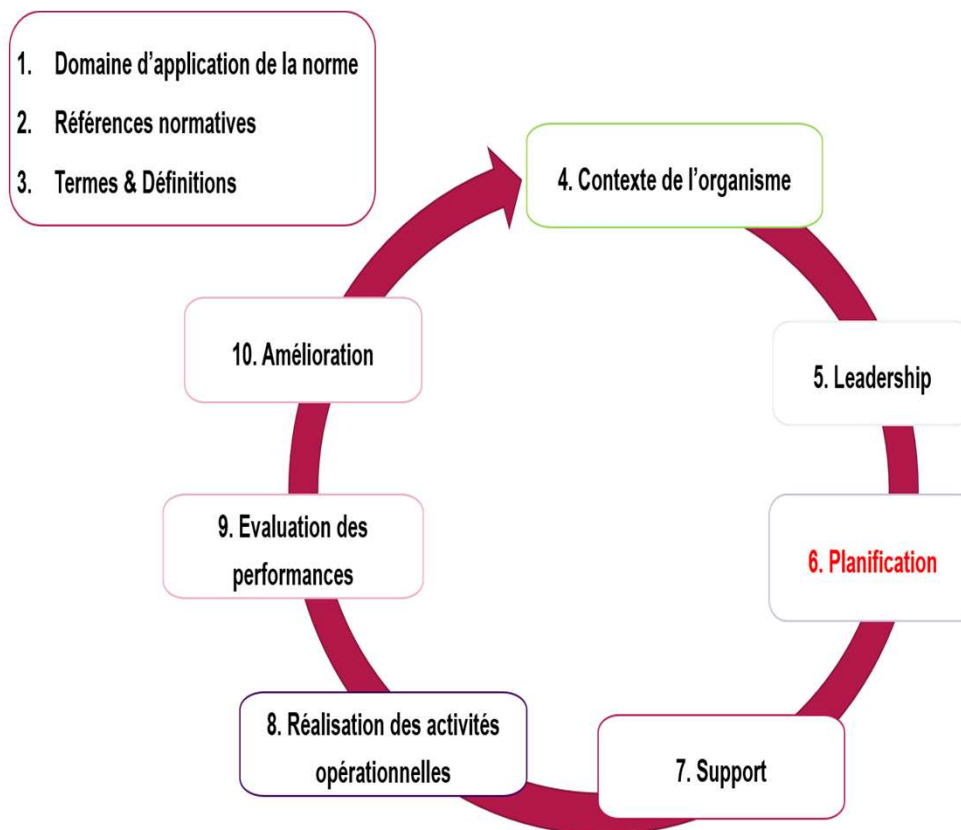
La norme ISO 46001 est applicable aux organismes de tous types & de toutes tailles

Utilisant de l'eau.

Qui souhaitent :

- 1) utiliser l'eau de manière plus efficace en adoptant une **approche de réduction, remplacement ou réutilisation**;
- 2) **établir, mettre en œuvre et maintenir l'utilisation efficace de l'eau**;
- 3) améliorer en continu l'utilisation efficace de l'eau.

Elle est axée sur le consommateur final de l'eau (objectif de protection de la ressource)



Pourquoi au SMUEE ?

Objectif : conduire à une amélioration de l'utilisation efficiente de l'eau.
Cela peut aider également à obtenir les résultats suivants :

Reconnaître l'impact que
peut avoir une modification
de l'utilisation de l'eau **sur**
des tiers

Aider un organisme
à mieux gérer son
utilisation de l'eau
et
à optimiser sa
demande en eau

Identifier l'eau
comme une
ressource qui peut
être prise en compte
dans la planification
organisationnelle et
budgétaire

Assurer un niveau
supérieur de
responsabilités en
matière d'utilisation
de l'eau

Fournir un processus de
revue régulière en vue de
réaliser des améliorations
éventuelles et de
saisir les opportunités qui se
présentent en termes
d'utilisation efficiente de l'eau

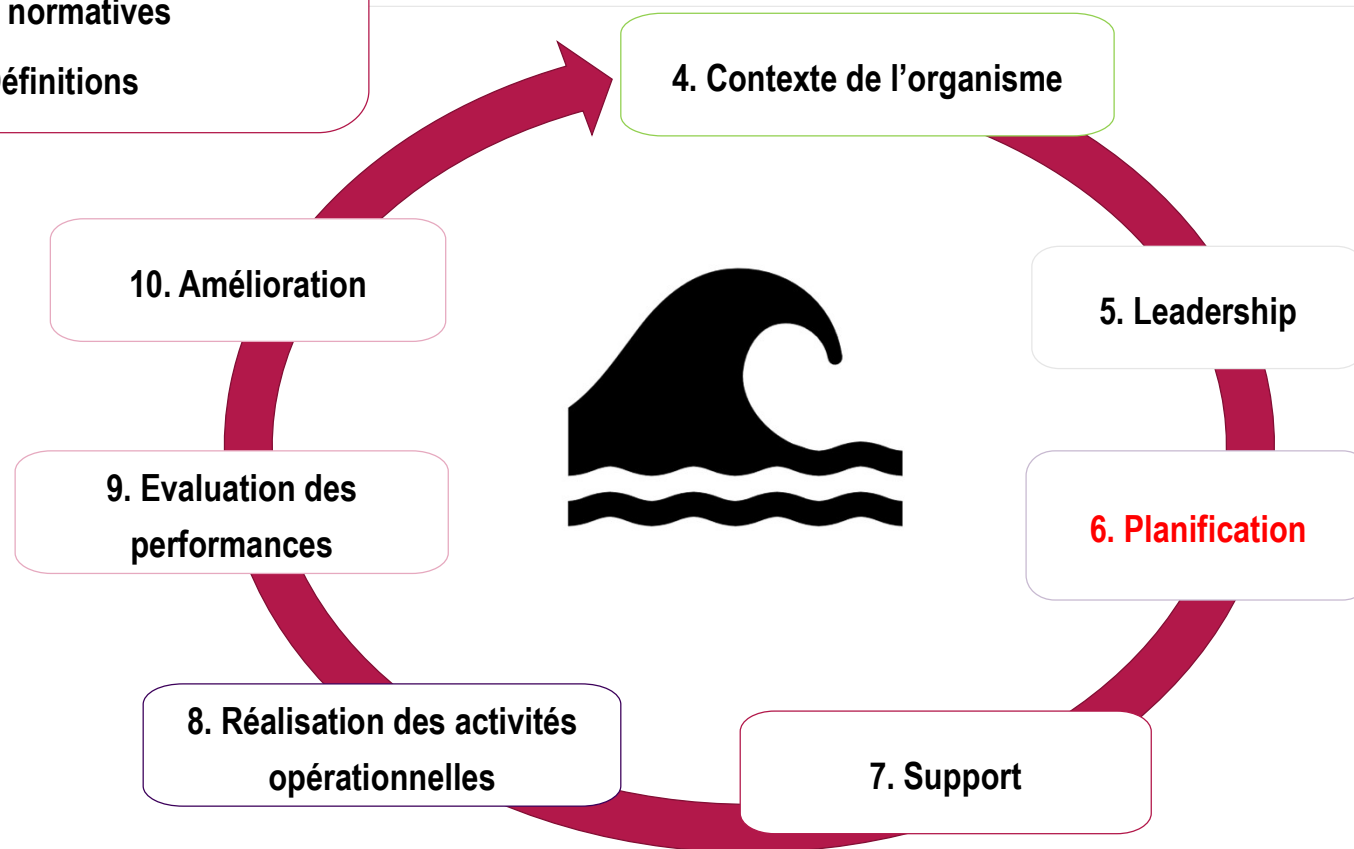
Sommaire de la norme

SMUEE :

Objet principal : l'utilisation efficace de l'eau

☐ L'eau est vue comme une ressource faisant partie de la planification organisationnelle & budgétaire de l'organisme

1. Domaine d'application de la norme
2. Références normatives
3. Termes & Définitions



3 Définitions importantes

Utilisation efficiente de l'eau:

› *Accomplissement d'une fonction, d'une tâche, d'un processus, d'un service ou d'un résultat, avec la quantité minimale d'eau possible*

Indicateur d'utilisation efficiente de l'eau

› *Quantité d'eau utilisée par unité d'indicateur métier*

Indicateur Métier

› *Mesure de l'activité professionnelle qui prend en compte des opérations coeur de métier spécifiques au site d'application:- Ex : m3 d'eau/kg de produit*

Utilisation significative d'eau

› *Activité représentant une part substantielle de l'eau utilisée totale [y compris l'eau consommée] et/ou offrant un potentiel considérable d'amélioration de la performance d'utilisation efficiente de l'eau*

- Note 1 à l'article : L'utilisation de l'eau peut être composée de «nouvelle» eau potable et d'eau réutilisée.

Eléments techniques utilisés par la norme 1/2

Exemples typologies d'eaux en sortie

☐ Eau perdue :

Par évaporation (ex : fonctionnement de TAR)

Par purge par l'installation

Par des éléments qui fuient (ex : systèmes de canalisations)

Eau contenue dans les produits de l'installation (ex: boissons)

Eau utilisée pour l'irrigation

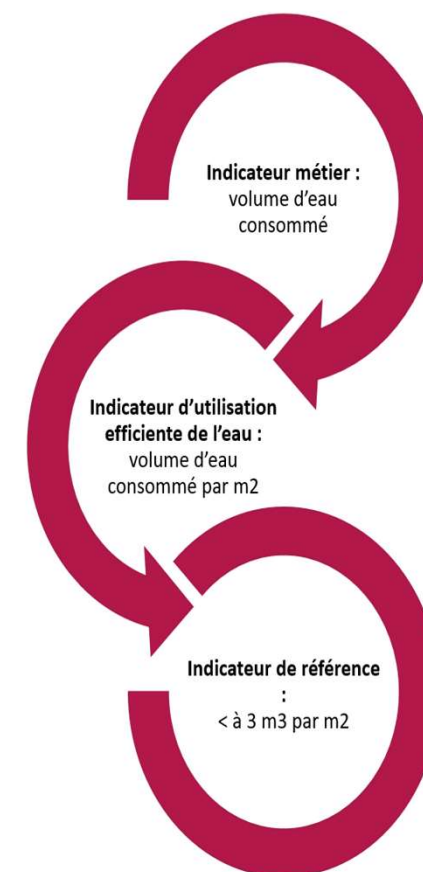
Rejets d'effluents :

Eaux usées rejetées par l'installation dans les réseaux (dont eaux usées brutes, effluents de l'installations de traitement des eaux usées sur site le cas échéant, etc.)

Eaux utilisées pour les processus de nettoyage

Etc.

☐ Quantités d'eau par typologie



Eléments techniques utilisés par la norme 2/2

Activités / fonctions pour lesquelles l'utilisation d'eau est significative

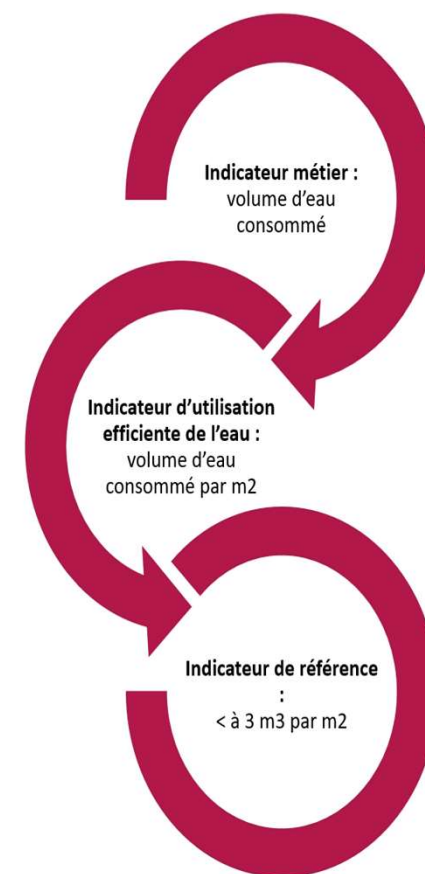
□ A la suite de l'état des lieux sur l'utilisation de l'eau, l'organisme est amené :

À définir les activités et fonctions pour lesquelles l'utilisation d'eau est significative

Rappel : bien documenter les critères

À identifier et hiérarchiser les opportunités d'amélioration de l'utilisation efficiente de l'eau

Exemples : réutilisation de l'eau, amélioration de la qualité des rejets, etc.



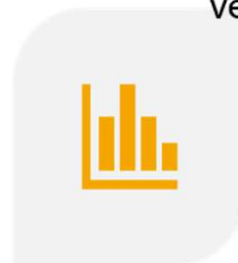
En résumé



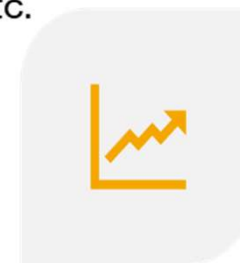
CONTEXTE / ENJEUX / RISQUES ET
OPPORTUNITÉS
EXIGENCES, OBJECTIFS & CIBLES
HIÉRARCHISATION DES
OPPORTUNITÉS D'AMÉLIORATION
ISSUE DE LA REVUE DE L'EAU
ECONOMIES IDENTIFIÉES



PLANIFICATION D'ACTIONS



EVALUATION DES RÉSULTATS
EVALUATION DE L'EFFICACITÉ



ETABLIR DES PROJECTIONS À
MOYEN ET LONG TERME
ENCOURAGER L'INNOVATION

Items à respecter (cf. norme) :
ressources, échéances / délais,
responsabilités, méthodes de
vérification, etc.

Votre contact :

Sawsen Hajeri

Déléguée Régionale – Délégation AFNOR Auvergne-Rhône-Alpes

264 Rue Garibaldi – Immeuble Madura – 69003 Lyon

Tél. P: 06 38 63 53 21
sawsen.hajeri@afnor.org

<https://www.afnor.org/auvergne-rhone-alpes/>



afnor
GROUPE



Pause détente





Association Technique Energie Environnement Loi 1901

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

TEMOIGNAGES ET TABLE RONDE

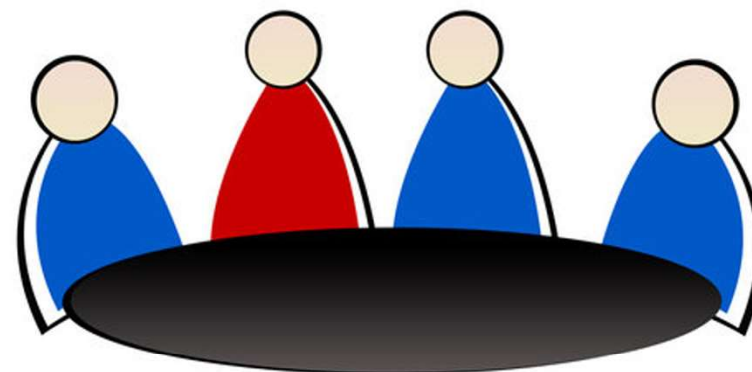


Sociétés
Christalex
Hexcel

Interviews
Cap 50 Fabienne Bagué
Paule NUSA ATEE AURA



Fabienne BAGUET
Consultante en performance
énergétique et décarbonation





Témoignage Groupe CHEVAL

témoignage particulièrement inspirant de Jean-Pierre Cheval (Romans sur Isère) . Jean-Pierre Cheval, un industriel engagé gaz vert

une entreprise industrielle peut s'engager dans la transition énergétique en s'appuyant sur le biométhane, aussi bien pour ses process industriels que pour la mobilité lourde.

la logique de circularité du gaz vert, avec une valorisation des ressources du territoire qui se traduit ensuite par des usages industriels et de mobilité décarbonée.

GRDF/Cédric FOROT

Chef des ventes Bâtiments Tertiaires Auvergne Rhône Alpes

Marché d’Affaires Sud-Est

M : 06 62 28 74 19 | cedric.forot@grdf.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=IMlsCpb-oaw>



Le parcours de l'eau chez Christalex

Comment une blanchisserie industrielle s'adapte à la
sobriété hydrique

Michel ROBERT

Directeur · SARL CHRISTALEX, Aiton (73)

CCI Nord-Isère · jeudi 8 octobre 2026



Christalex en bref

20 t

de linge par jour
50 % capacité de l'usine

6,7 M€

de chiffre d'affaires
budget 2026

50 à 90

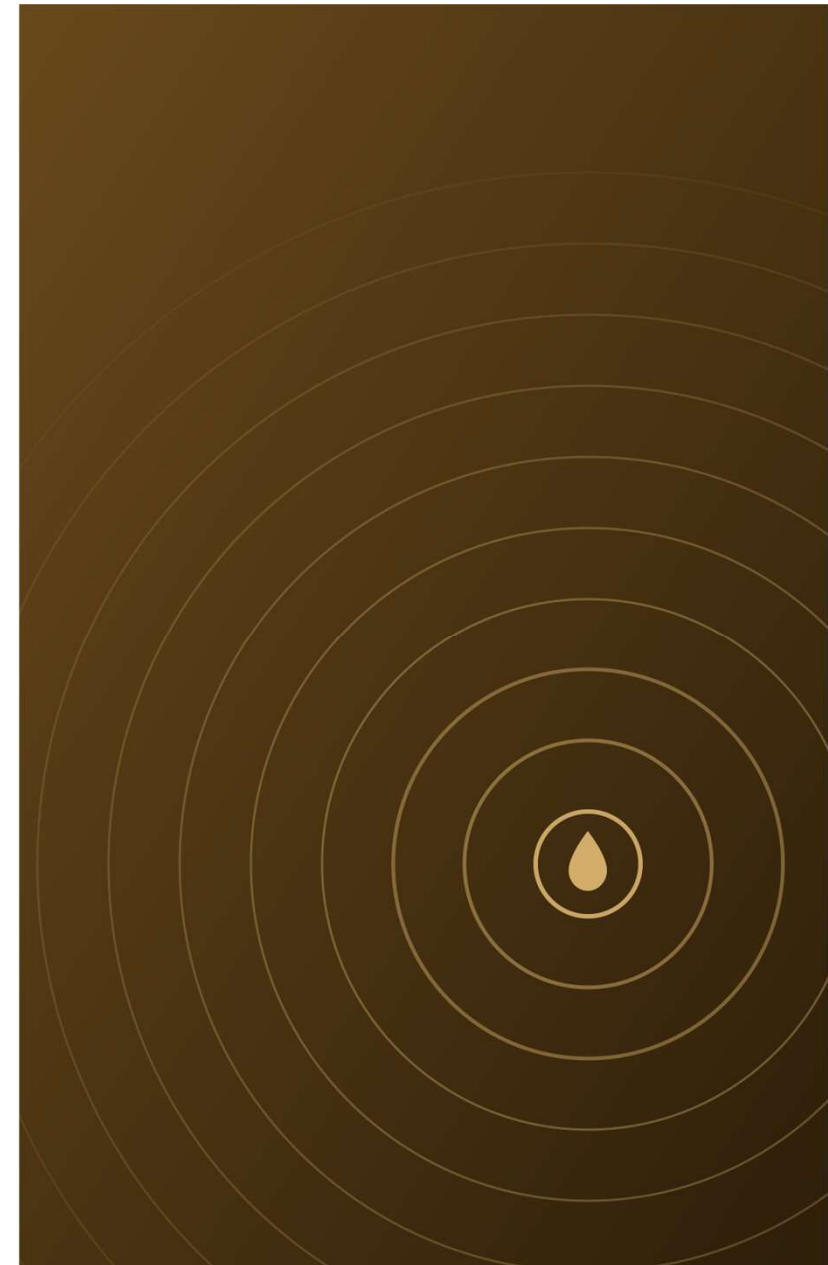
salariés
selon la saison

+30 à 40 %

de croissance
organique par an

Location-entretien de linge pour l'hôtellerie (plaine) et les résidences de tourisme (Tarentaise, Maurienne).

Après l'incendie d'août 2023 : une usine reconstruite et robotisée, inaugurée en avril 2025.



L'eau, première matière d'une blanchisserie

En 2022, sur l'ancien site

12,6 L

d'eau pour laver un seul kilo de linge

Une blanchisserie de 15 t/jour, c'est l'équivalent de plusieurs piscines par mois.



Chaque litre est chauffé

Moins d'eau, c'est moins de gaz pour monter les bains en température.



Chaque litre porte de la chimie

Le dosage des lessives et des produits suit les volumes d'eau.



Chaque litre ressort en effluent

Il faut le traiter avant rejet, et cela a un coût.

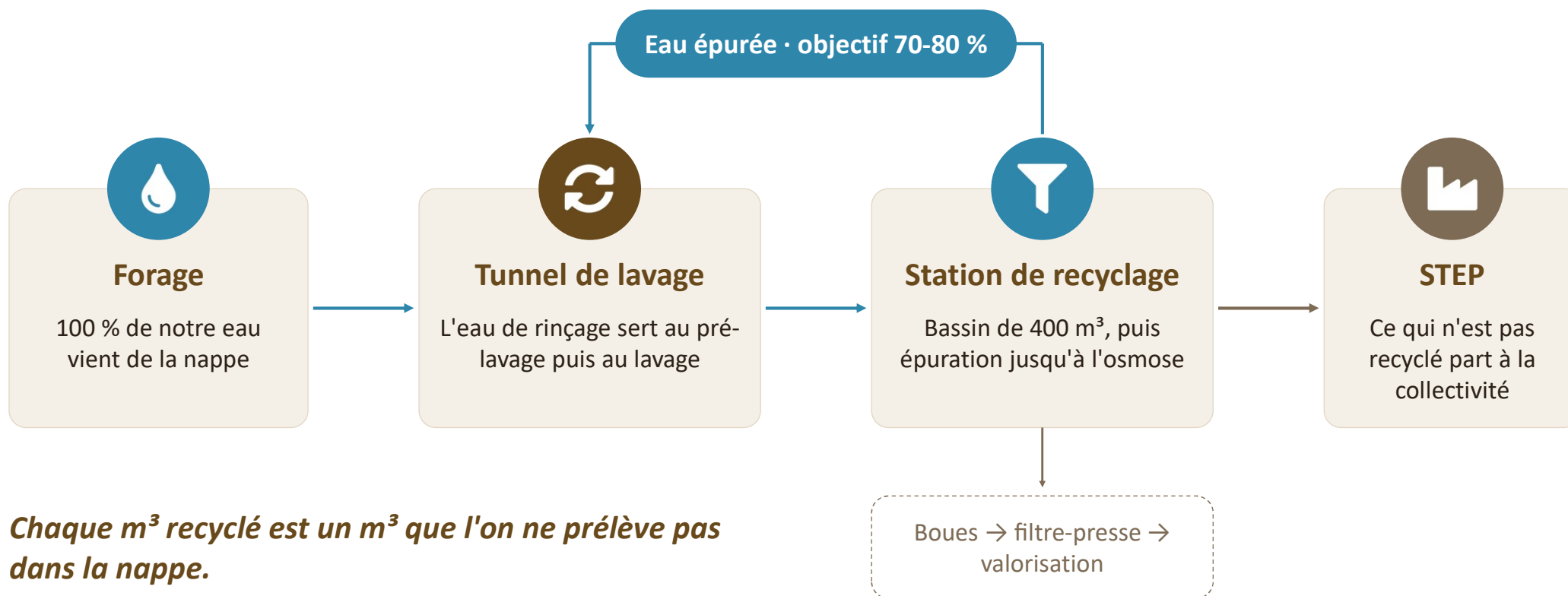
Économiser l'eau, c'est économiser trois fois.

Un cadre de plus en plus contraint



Le bon élève est récompensé : un site ICPE est exempté des restrictions s'il a réduit ses prélèvements d'au moins 20 % depuis 2018, ou s'il réutilise au moins 20 % d'eaux usées traitées.

Le parcours de l'eau chez Christalex





Une boucle eau et chaleur



L'eau sert trois fois

Le rinçage alimente le lavage dans le tunnel



Les calories sont récupérées

Les eaux usées à 60 °C réchauffent l'eau épurée de 30 à 45 °C



Six étapes d'épuration

Du bassin de 400 m³ jusqu'à l'osmose inverse

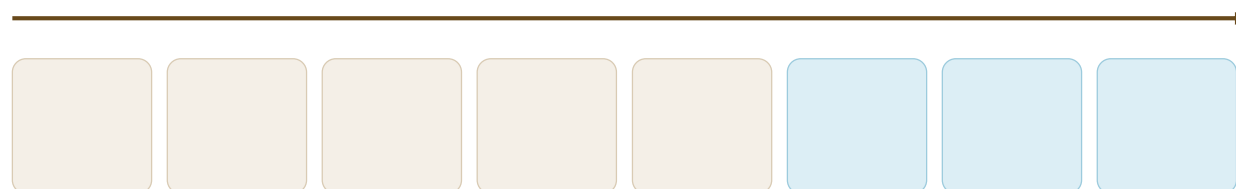


Un appoint de chaleur

Solaire et chaudière, via un échangeur

Réduire à la source : le tunnel de lavage

Le linge avance



Lavage

Rinçage

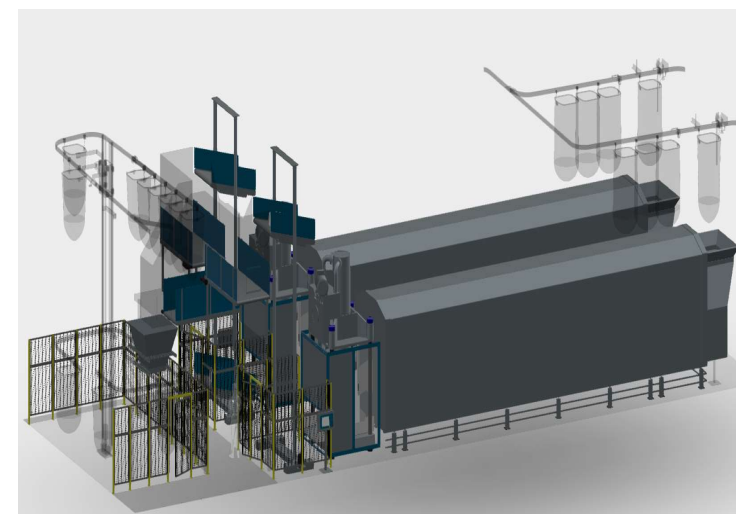
L'eau remonte à contre-courant : le rinçage, encore propre, sert au lavage

3 X

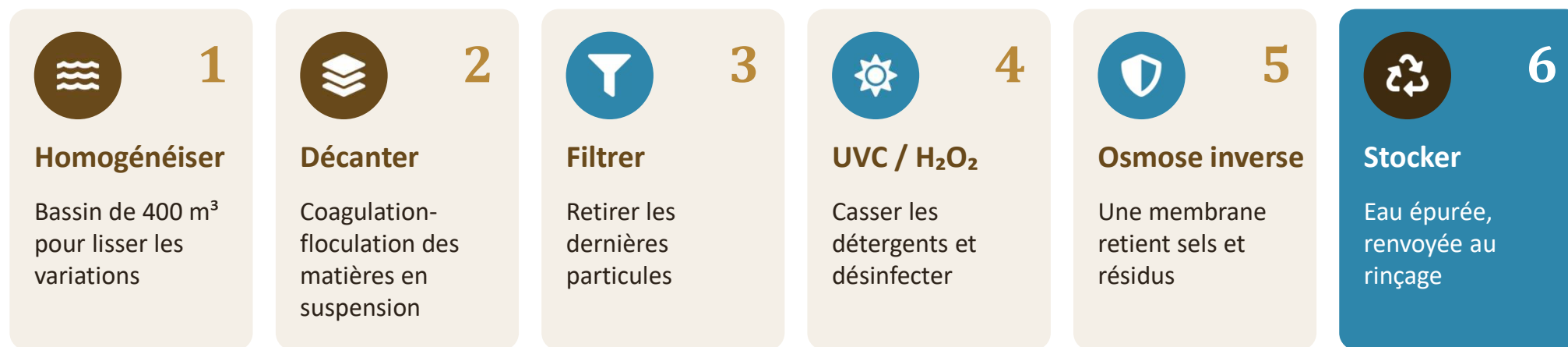
eau du tunnel est réutilisée en interne

< 3,2L/kg

consommation du tunnel aujourd'hui



Recycler : la station de traitement



Ce que les essais ont montré sur nos effluents

833 → < 20

mg/L de DCO : la matière organique quasi éliminée

≈ 100 %

des tensioactifs (détergents) retirés

-88 %

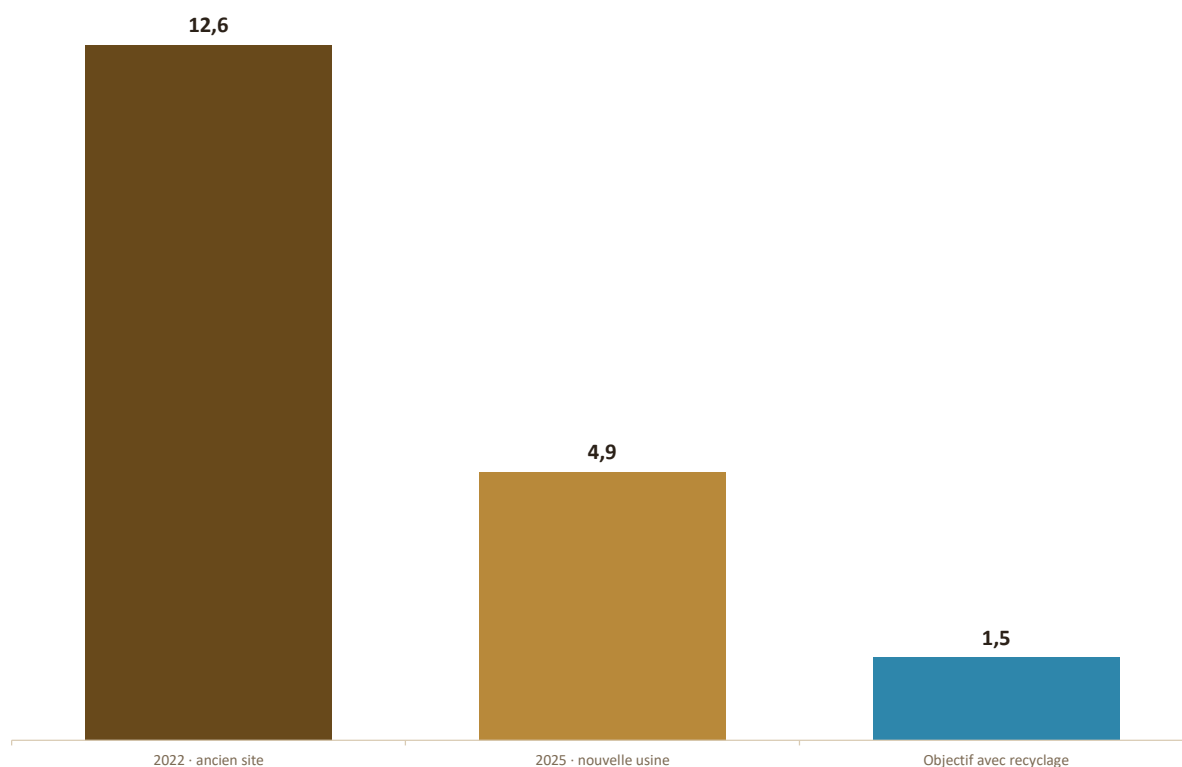
de chlorures grâce à l'osmose

100 %

des micropolluants recherchés éliminés (médicaments, perturbateurs endocriniens)

De 12,6 à 1,5 litre par kilo de linge

Litres d'eau par kg de linge lavé



-61 %

d'eau par kilo de linge entre 2022 et 2025

-56 % / -72 %

de gaz et de lessiviel sur la même période

+30 à 40 %

de croissance par an absorbée en même temps

L'équation économique

≈ 900 k€

investis dans la station

≈ 50 %

couverts par des aides
publiques

+ chaque année

énergie, réactifs,
maintenance

*« Aujourd'hui, l'eau que nous traitons
coûte plus cher que l'eau que nous
captions. »*

Coût d'un m³ (estimation de l'étude, 2024)

Eau recyclée ≈ 4,9 €

Eau + redevance ≈ 3,0 €

Alors pourquoi investir ?



Produire même en
sécheresse



Croître sans prélever
plus



Avoir un temps
d'avance réglementaire



Répondre aux attentes
RSE des clients

Ce que nous avons appris



Un effluent qui varie

Détergents, sels, fibres : la composition change selon le linge et la saison.

Il faut un prétraitement solide (dégrilleur, filtre-presse).



La croissance change l'équation

Une station dimensionnée pour hier peut saturer demain.

Avec +30 à 40 % par an, il faut penser modulaire dès le départ.



Exploiter une station est un métier

Réglages, analyses, maintenance, fermentations dans les cuves : ce n'est pas notre métier d'origine.

Il faut des compétences et un partenaire.



L'usine n'est pas seule

Ce qui n'est pas recyclé part à la station d'épuration publique.

Associer tôt la collectivité et partager ses données évite bien des tensions.

Trois messages pour vos entreprises

1

Mesurer

Connaître ses litres par unité produite.

On ne pilote que ce que l'on mesure, et c'est le seul indicateur qui résiste à la croissance.

2

Réduire avant de traiter

Les gains les moins chers sont dans le procédé. Le traitement vient ensuite, pour aller plus loin.

3

Investir tant qu'on peut choisir

La sobriété hydrique est un calcul à long terme.

Aujourd'hui il y a des aides ; demain, il y aura des restrictions.

La sobriété hydrique est un calcul à long terme.

Mieux vaut s'y mettre maintenant, tant qu'on a encore le choix.

Merci. Place à vos questions.

Michel ROBERT · Directeur · direction@christalex.fr



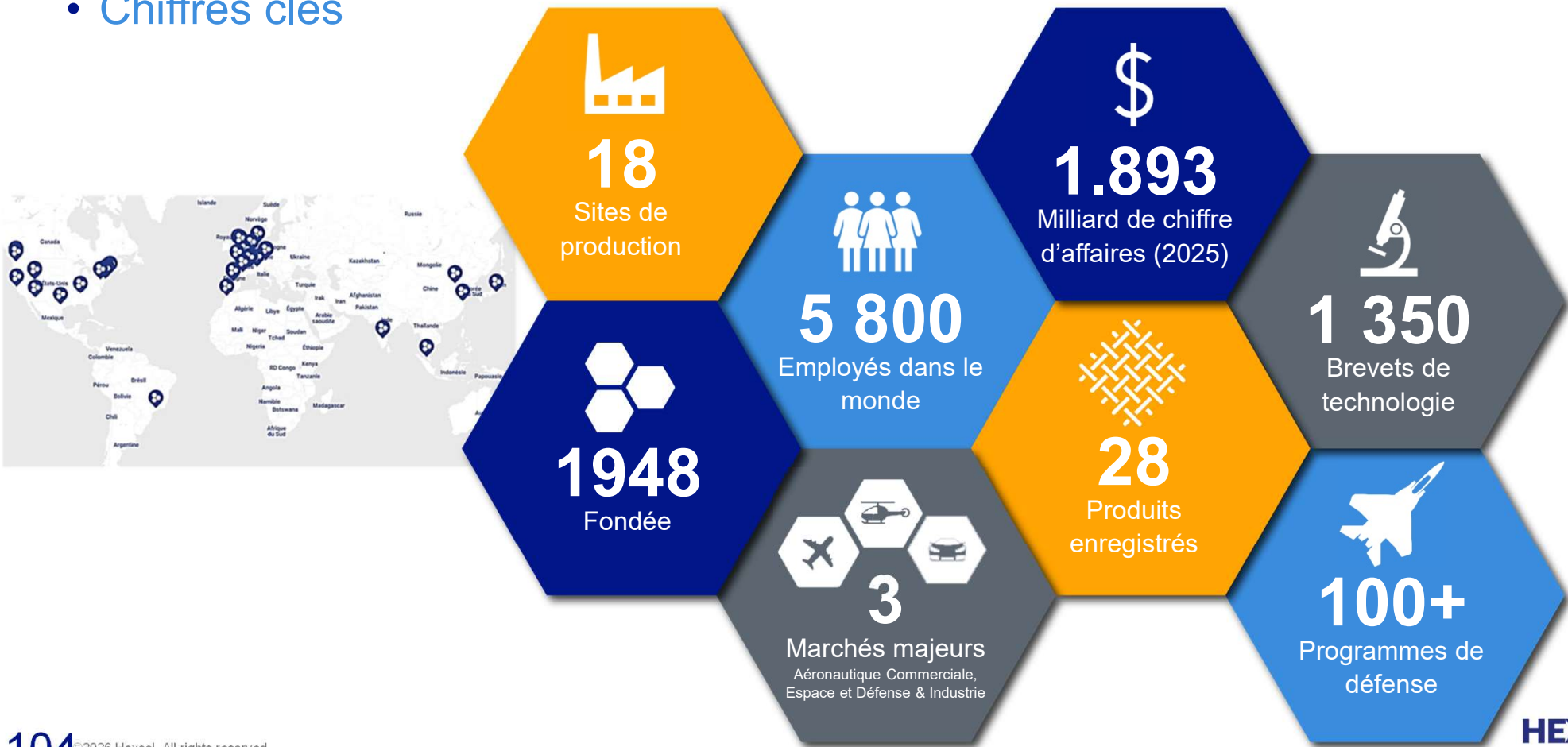


Performance énergétique Hexcel France

September, 2026

Hexcel leader des matériaux composites avancés

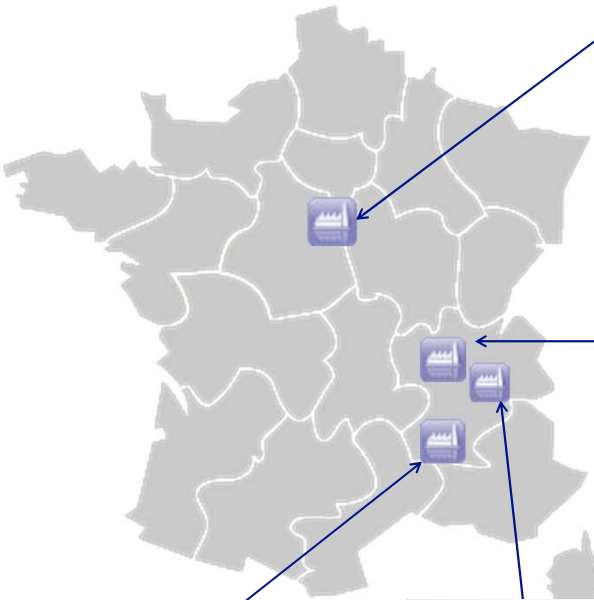
- Chiffres clés



Hexcel in France

- Implantation sur la région AURA :

- Un siège social et direction Europe
- Un département vente et marketing,
- 2 départements R&D
- 4 différentes unités de production



Vert-le-Petit
(Adhesives, Pultruded Profiles)



Dagneux 01– Composites Prepregs



Roussillon – PAN+ Carbon fibres



Les Avenières 38 – Reinforcements

1 200 collaborateurs en France,

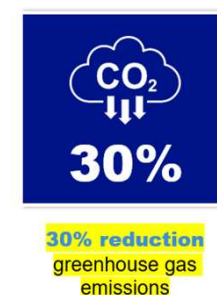
Activités Hexcel

- Le site fabrique une large gamme de matériaux composite avancés
- On retrouve nos produits principalement dans les avions et les hélicoptères, la défense et l'aérospatiale, et aussi dans des produits industriels, automobiles, et sportifs



Intérêt de la démarche d'efficacité énergétique chez Hexcel

- Objectif durabilité groupe
 - Objectif -30% d'énergie carbonée en 2030*
 - Objectif d'efficacité énergétique
- Image de la société,
- Demande clients,
- Intérêt concurrentiel et de rentabilité d'activité



Performance énergétique Hexcel Composite Dagneux

- Création d'une équipe durabilité et énergie, et formation Prorefei
 - (Professionnel référent énergie industriel : subventionné pacte industrie)
- Démarche PDCA et mise en place d'un SMé
 - (système de management de l'énergie)

Plan

Audit, Comptage énergétique
plan d'action énergétique

Do

hiérarchisation et mise en
oeuvre des actions

Check

Analyse et SMé

ACT

Comptage, bilan, pérennisation et mesures correctives,



Questionnements table ronde 1/2

Animatrices Fabienne Bagué et soutien Paule Nusa

Participants : Robert Michel de Christalex / Eric Berger de Hexcel / Guillaume Marvie (confirmation cette semaine) de Hyléance /

1 Petit tour de table rapide, Présentation des participants :

Quelle est votre entreprise ? (groupe, métiers, sites AURA, vos produits)

Votre positionnement personnel dans l'entreprise ? (Rôle eau / Energie)

Quelles volumétrie eau / Electricité / GN, et principales utilisations de l'eau, et des Energies ELEC/GAZ ?

2 « Génèse » de vos plans d'amélioration Energie

En Energie , enjeux, objectifs, démarche, méthodologie, ... ?

- Quelles principales actions menées dans ce cadre ?
- Quels sont vos résultats en terme d'économies d'énergie ?
- Quels dispositifs d'aide / accompagnement que vous Avez-vous pu solliciter ?
- Quelles Formations, sensibilisation et communication initiées dans l'entreprise ? Les apports de PROREFEI ?



Questionnements table ronde 2/2

Participants : Robert Michel de Christalex / Eric Berger de Hexcel / Guillaume Marvie (confirmation cette semaine) de Hyléance /

3 En matière d'eau et d'usage des eaux : Pourquoi travailler ce sujet ? Quels déclencheurs ?

Avez-vous un plan de mesure pour l'eau, ou historique de vos consommations et usages d'eau depuis plusieurs années

Quels ont été vos 1ers axes d'actions (l'interviewer va suivre la trame ci-dessous)

Sobriété hydrique = « chasse au gaspi », Bonnes pratiques, Quick wins :

Au-delà des « éco-gestes », quelles sont les évolutions de réglementation qui changent la donne ?

Optimisation des NEP

Récupération des eaux possiblement recyclables ou réutilisables ? Vos projets , vos réalisations ?

Avez-vous été aidés financièrement ou accompagnés par un professionnel ?

Quels équipements installés ? prestataires et performance ?

Quelles Formations, sensibilisation et communication initiées dans l'entreprise ?

4 Freins /leviers et VOS FACTEURS DE SUCCES ?

Pour conclure ce Tour de Table , et guider les entreprises présentes aujourd'hui question sur les freins / les leviers à utiliser pour avancer sur ces deux sujets ?

Pour vous quels FACTEURS CLES DE SUCCES ?



MERCI



Retrouvez toutes les actualités de l'ATEE sur :
www.atee.fr



Collation de l'amitié

offerte par

Equipe GrDF/Equipe AFQP/

CAP 50/CCI Nord Isère

